
**DIALOGUE DE PERFORMANCE
ET
ELABORATION BUDGETAIRE 2009**

1. Contexte économique

Contexte de l'année

L'année 2007 a été caractérisée par le dynamisme des créations d'emplois, une baisse conséquente du nombre de chômeurs et une croissance soutenue (+2,1%). Mais la fin d'année a été plutôt hésitante, notamment du fait de la mauvaise conjoncture internationale : forte croissance des prix des matières premières – alimentaires et non alimentaires –, maintien du dollar à des niveaux particulièrement bas par rapport à l'euro, crise des marchés immobilier et financier outre Atlantique. Pour autant, la croissance est restée soutenue en début d'année 2008, les exportations et les dépenses d'investissement des entreprises ayant soutenues l'activité.

Les prévisions pour l'année en cours restent ainsi réservées, notamment en raison des difficultés auxquelles se heurtent les exportations françaises. La consommation des ménages contribuerait dans une moindre mesure, compte tenu de l'érosion du pouvoir d'achat et du risque inflationniste déjà décelables, à limiter l'importance des facteurs pesant sur le ralentissement de l'économie.

Le marché du travail bénéficiera de la création d'emplois, surtout marchands, quoique à un rythme moins soutenu qu'en 2007. Le taux de chômage pourrait ainsi poursuivre sa décrue vers le seuil de 7 % à horizon 2009.

Croissance économique

La consommation, traditionnel moteur de la croissance, modérée en début d'année, devrait continuer à s'essouffler sur le second semestre 2008. L'accélération de l'inflation ampute le pouvoir d'achat des ménages, le marché de l'emploi est moins florissant et le recours au crédit s'est nettement réduit. Le climat des affaires se dégrade dans la plupart des secteurs, sur fond de durcissement du crédit aux entreprises et de fermeté de l'euro. Le commerce extérieur ne pourra dès lors pas prendre entièrement le relais de la consommation. Dans ce contexte, la croissance française devrait ralentir en 2008 et se situer en deçà de 2%.

Situation de l'emploi

Le marché du travail français a connu une nette amélioration au cours de l'année 2007. Près de 350000 emplois ont été créés dans l'ensemble de l'économie et le taux de chômage a sensiblement reculé pour s'établir à 7,4 % en fin d'année. Parallèlement, la diminution du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a concerné toutes les catégories de personnes, indépendamment de leur âge, sexe, qualification ou ancienneté de chômage.

Plus particulièrement, alors que le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de - 8,6 % en 2007, celui des demandeurs inscrits depuis plus de douze mois consécutifs a connu une baisse de - 20,7 % et celui des demandeurs inscrits depuis plus de vingt-quatre mois consécutifs a reculé de - 20,2 % (DEFM de catégorie 1). De même, le nombre des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans a connu une diminution de - 10,3 % pendant l'année, et celui des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans a reculé de - 9 %.

Les demandeurs d'emploi indemnisés sont en baisse de 116 000 en 2007 soit - 6,4 % en glissement annuel.

323 500 demandeurs d'emploi percevaient fin 2007 l'allocation de solidarité spécifique et ils étaient, pour près des trois-quarts, inscrits depuis plus de douze mois consécutifs. La diminution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) s'est ainsi traduite par une forte baisse du nombre de bénéficiaires de cette allocation (- 12,1 %).

Sur 1,16 million de personnes allocataires du RMI en 2007, 360 000 étaient inscrites à l'ANPE. Bien que leur nombre ait diminué, cette diminution a été beaucoup plus lente qu'en 2006 (-2,7 % en 2007 contre -10,3 % en 2006). Cependant, cette diminution ne concerne que les demandeurs d'emploi n'ayant pas exercé d'activités réduites de plus de 78 heures dans le mois (catégories 1, 2 et 3), le nombre de celles qui ont exercé des activités réduites de plus de 78 heures (catégories 6, 7 et 8) ayant fortement progressé (+ 26,4%).

Le premier trimestre 2008 s'est traduit par la poursuite des tendances observées en 2007, avec néanmoins un ralentissement de la baisse du chômage. Le rythme annuel de la baisse est divisé par deux en moyenne. Ainsi le taux de chômage métropolitain au sens du BIT s'élève à 7,2% en moyenne trimestrielle (-0,2 point par rapport 4^{ème} trimestre 2007). Le nombre de chômeurs au sens du BIT correspondant est de 2 000 000, soit une baisse de 3,7% par rapport au dernier trimestre 2007. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans les catégories 123 (hors Activités Réduites) baisse de manière moins prononcée (- 0,9% sur la même période, en considérant les effectifs moyens de DEFM sur chacun des trimestres).

En lien avec le ralentissement de la croissance de l'économie française attendu cette année, les créations d'emplois pourraient être moins nombreuses. Les créations d'emploi devraient ainsi fortement s'infléchir en 2008 et atteindraient environ 160 000.

Une moindre augmentation de la population active permettrait néanmoins au chômage de baisser en 2008. Ainsi, l'effectif de demandeurs d'emploi inscrits pourrait baisser d'environ 80 000 pour la catégorie 1 et de 101 000 demandeurs d'emploi pour toutes les catégories.

Sous l'hypothèse d'une croissance du PIB de 1,7% en 2008, le résultat financier de l'Assurance chômage pourrait présenter un excédent de 4,699 milliards d'euros et le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés devrait baisser d'environ 46 000.

Si le chômage diminue au niveau national, les contextes locaux de l'emploi demeurent cependant très hétérogènes. Ainsi, le taux de chômage varie du simple au double selon les régions, de 10,4% pour le Languedoc Roussillon à 5,8% pour le Limousin au 1^{er} semestre 2008 (source INSEE). Dans ce contexte, certains secteurs en tensions sont concentrés dans certaines régions (exemple : le tourisme). D'autres secteurs peuvent se trouver en difficulté de recrutement dans différents bassins d'emploi alors qu'ils sont en sureffectif dans d'autres zones. De même, la proportion de bénéficiaires de minima sociaux est très variable selon la région.

2. Objectifs chiffrés

L'ensemble des actions de la nouvelle institution doit concourir à améliorer la qualité de service, le taux d'emploi et la durée du chômage au meilleur coût.

La mesure de cette contribution peut se décliner au travers d'indicateurs chiffrés.

Les indicateurs retenus dans le cadre du dialogue de performance 2009 se déclinent en 7 indicateurs « phares » et 14 autres indicateurs de performance opérationnelle et de qualité de service.

Indicateurs « phares » (7)

- Fusion des réseaux
 - Taux de sites mixtes
 - Taux de DE reçus en IDE et PPAE le même jour
- Demandeurs d'emploi
 - Taux de décision des demandes d'allocation en moins de 15 jours
 - Taux de première sortie des DE à 6 mois
- Entreprises
 - Nombre d'offres d'emploi satisfaites
 - Taux de reste à recouvrer des contributions chômage
- Intermédiation
 - Nombre de Mises En Relation positives
dont la part des Mises En Relation positives sur offres durables

Indicateurs de performance opérationnelle et de qualité de service (14)

Indicateurs Demandeurs d'emploi (8)

- Processus « gérer la situation du client »
 - Taux d'identification par Internet
 - Taux d'inscription réalisé moins de 5 jours après l'identification
 - Taux de qualité des traitements des DAL (IQL IFI)
 - Poids des indus allocataires non récupérés
- Processus « optimiser le placement »
 - Taux de réalisation des entretiens PAE03 et +
 - Taux d'abonnement aux offres
 - Part de DE en Suivi Mensuel Personnalisé sans Mise En Relation depuis 2 mois ou +
- Processus « gérer la relation client »
 - Taux d'aboutement Accueil traitement téléphonique DE

Indicateurs Entreprises (6)

- Processus « optimiser le placement »
 - Taux de dépôt des offres en ligne
 - Part de marché

- Délai de satisfaction des Offres d'emploi
- Part des offres de plus d'un mois sans MER
- Processus « gérer la situation du client »
 - Taux de télépaiement des entreprises à échéance mensuelle
- Processus « gérer la relation client »
 - Taux d'aboutement ATT Entreprises

Coûts de gestion

La notion de coût des activités et des processus sera intégrée dans les éléments du dialogue de performance dès 2010.

Pour 2009, aucun objectif n'est fixé, compte tenu des travaux en cours, notamment sur l'évolution de l'offre de services.

Enquête de satisfaction client

Dans un contexte de création d'une nouvelle institution, et au regard de ses objectifs, il est pertinent d'inscrire la satisfaction clients mesurée au travers d'une enquête comme l'un des indicateurs phares du nouvel opérateur.

Il est ainsi envisagé de réaliser fin 2008 une enquête qui permettra de disposer d'une information commune qui pourra constituer un point de repère dès 2009.

3. Dossier « Dialogue de Performance 2009 »

3.1 Principes généraux du processus Dialogue de performance 2009

Chaque délégué régional devra présenter un dossier de dialogue de performance unique, d'une vingtaine de pages, qui rassemblera les informations relatives :

- au contexte économique de la région
- au bilan de l'année 2008
- aux objectifs chiffrés pour 2009
- au plan d'actions relatif :
 - à la construction de la région
 - à l'offre de services DE et E
 - au partenariat
 - au contrôle interne
 - à la qualité
 - à la politique RH
 - à l'immobilier
- au budget associé

Le **budget** devra être justifié au premier euro (JPE) en cohérence avec le plan d'actions proposé et en tenant compte des objectifs nationaux.

Il sera présenté selon un format unique. Toutefois, sa construction sera réalisée selon les formats existants, puis une consolidation sera effectuée régionalement afin de remonter au siège un budget selon un format unique.

Trois cas peuvent se présenter :

- 1) Les régions ANPE et Assedic sont identiques (Ex : Pays de Loire)
 - Seule une consolidation des deux entités est nécessaire
- 2) Les régions Assedic doivent être groupées afin de correspondre au nouveau découpage régional (Ex : Nord et Pas de Calais)
 - Deux consolidations seront nécessaires
 - Une consolidation des différentes Assedic (sans règles de correspondance)
 - Une consolidation du résultat avec la région ANPE (avec règles de correspondance)
- 3) Les régions Assedic doivent être scindées afin de correspondre au nouveau découpage régional (Ex : Limousin Poitou Charentes)
 - Le budget des Assedic concernées devra être régionalisé
 - Les résultats devront être consolidés avec les régions ANPE (avec règles de correspondance)

Les régions concernées préciseront, le cas échéant, les modalités d'accord des contrats de services, résultant des scissions d'Assedic.

3.2 Éléments constitutifs du dossier « Dialogue de Performance 2009 »

Afin de faciliter l'analyse des dossiers, nous vous demandons de bien vouloir respecter le plan suivant :

- **Analyse de l'environnement économique régional**

- **Point sur l'activité 2008**

- **Objectifs chiffrés**
 - Indicateurs phares
 - Indicateurs de performance opérationnelle et de qualité de service

- **Plan d'actions**
 - Construction de la région
 - Offre de services (DE et E)
 - Partenariats
 - Maîtrise des risques
 - Qualité
 - Politique RH
 - Immobilier

- **Budget 2009 (selon démarche JPE)**
 - Effectifs / Masse salariale et charges associées
 - Exploitation (hors immobilier et masse salariale)
 - Immobilier (exploitation et investissement)
 - Interventions, aides et mesures
 - Prestations sous-traitées
 - Aides et formation
 - Prestations co-traitées et OPP
 - Budget fusion
 - Recettes

Les éléments qui vous sont demandés dans chaque paragraphe sont précisés ci-après.

3.3 Détail des éléments du Dossier Dialogue de Performance

▪ ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Vous vous attacherez à dresser le portrait socio-économique de votre région en une page en mettant en exergue les caractéristiques régionales qui ont un impact sur le niveau de fixation des objectifs phares et de performance opérationnelle et de qualité de service de votre région et sur votre plan d'actions.

▪ POINT SUR L'ACTIVITE 2008

Chaque région dressera un bilan quantitatif et qualitatif de son action 2008 au travers notamment des principaux indicateurs pertinents (en focalisant sur les indicateurs retenus pour 2009.)

Sur la forme, il vous est demandé d'établir un tableau chiffré et synthétique qui intégrera également vos réalisations des années antérieures (2 ou 3 ans) pour montrer les tendances et les ruptures éventuelles.

Sur le fond, vous apporterez une attention particulière sur les points de vigilance et points de progression que vous repérez, pour ces indicateurs, dans votre région. Il vous est demandé d'en présenter :

- ↗ Les écarts à la cible,
- ↗ L'analyse des causes,
- ↗ Les plans d'actions en cours ou prévus.

Vous pouvez présenter, le cas échéant, 2 ou 3 « zooms » sur les éléments de contexte spécifiques à votre région, les plus significatifs, qui impactent votre activité de façon mesurable.

Ces éléments de fond et les <u>actions de progression correspondantes</u> devront être partie intégrante de vos orientations régionales 2009 et de vos propositions d'objectifs.
--

Par ailleurs, vous identifierez les points déterminants (y c. marges de progrès identifiées) sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour mettre en place vos plans d'action 2009, notamment l'expérience acquise dans le cadre des guichets uniques.
--

▪ **OBJECTIFS CHIFFRES**

En prenant en compte notamment le niveau de l'objectif national, vos résultats actuels et attendus fin 2008, vous proposerez un objectif régional pour les indicateurs « phares », ainsi que de performance opérationnelle et de qualité de service suivants :

		OBJECTIF 2008	Réalisé fin mai 2008	OBJECTIF 2009
INDICATEURS PHARES				
Fusion des réseaux	Taux de sites mixtes			
	Taux de DE reçus en IDE et PPAE le même jour	80%	63%	90%
Demandeurs d'emploi	Taux de décision en moins de 15 jours	95%	86,80%	95%
	Taux de sortie des DE à 6 mois			
Entreprises	Nombre d'offres d'emploi satisfaites	3 500 000	1 300 000	3 600 000
	Taux de reste à recouvrer des contributions chômage	0,99%	0,99%	0,99%
Intermédiation	Nombre de MER+	2 100 000	844 000	2 200 000
	<i>dont part des MER+ sur offres durables</i>		356 951	
INDICATEURS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET DE QUALITÉ DE SERVICE				
Demandeurs d'emploi				
Processus « gérer la situation du client »	Taux d'identification par Internet	25%	18,90%	30%
	Taux d'inscription réalisé moins de 5 jours après l'identification	100%	95,70%	100%
	Taux de qualité des traitements des DAL (IQL IFI)	90%	91,90%	90%
	Poids des indus non récupérés	1,30%	1,98%	1,80%
Processus « optimiser le placement »	Taux de réalisation des entretiens PAE03 et +	65%	50%	65%
	Taux d'abonnement aux offres		13,80%	25%
	Part de DE en SMP sans MER depuis 2 mois ou +	50%	65%	50%
Processus « gérer la relation client »	Taux d'aboutement ATT DE	80%	81,6%	80%
Entreprises				
Processus « optimiser le placement »	Taux de dépôt des offres en ligne		24%	35%
	Part de marché		18,4%	20%
	Délai de satisfaction des Offres d'emploi	44j	46j	40j
	Part des offres de plus d'un mois sans MER	6,50%	6,50%	4%
Processus « gérer la situation du client »	Taux de télépaiement des entreprises à échéance mensuelle	30%	32%	35%
Processus « gérer la relation client »	Taux d'aboutement ATT Entreprises	80%	82,40%	80%

■ PLAN D' ACTIONS

a. Construction de la région

Vous proposerez un premier schéma d'organisation régionale (qui pourra être affiné, notamment lors de la réunion du dialogue de performance avec le délégué général), qui déclinera toute l'organisation territoriale de la région à savoir :

- l'organisation de la direction régionale (structure siège) selon le projet d'organigramme type joint en annexe 6,
- les différentes Directions Territoriales et le territoire couvert par chacune, qui pourra correspondre à 1 ou 2 départements, ainsi que leur maillage territorial (nombre de sites mixtes et/ou unités spécialisées sur le territoire). Il est à noter que le Directeur Territorial conduit notamment les partenariats sur son territoire, en cohérence avec la stratégie partenariale régionale définie par le Directeur Régional,
- pour chaque Directeur Territorial, et si vous le jugez nécessaire, les postes de directeurs territoriaux délégués, en précisant leur périmètre de responsabilité (périmètre de sites supervisé). Il est à noter que sa mission est orientée essentiellement « Offre de services », ce qui n'exclut pas un rôle dans les relations institutionnelles de proximité.

Vous présenterez vos premières réflexions en termes de rapprochement nécessaire sur le plan organisationnel et immobilier des sièges régionaux existants.

b. Offre de services (DE et E)

Certains aspects de la mise en oeuvre opérationnelle des trois axes développés ci-après sont en cours d'instruction. Les précisions nécessaires vous seront apportées au fur et à mesure des validations qui interviendront d'ici le mois de septembre.

Axe 1 : Généraliser les sites mixtes par l'approfondissement de la politique des guichets uniques pour simplifier l'accès aux services

Le premier palier doit aboutir à la **généralisation de sites mixtes** offrant l'ensemble des services d'emploi et d'indemnisation sur un même lieu.

Ces sites mixtes permettront :

- aux agents des deux institutions de travailler ensemble dans les mêmes lieux,
- une animation de l'accueil réalisée indifféremment par des agents ANPE et Assédic,
- aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un début significatif de simplification des démarches d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, en permettant d'effectuer dans la même journée l'inscription administrative à l'Assédic et le premier entretien professionnel à l'ANPE (aujourd'hui, les deux entretiens sont effectués dans la même journée dans 63% des cas, et ce taux s'élève à 81% dans les guichets uniques),
- de bénéficier de l'ensemble des autres services aujourd'hui rendus par les antennes et les agences locales (suivi mensuel, accompagnement, suivi du dossier...).

Chaque région définira une stratégie « premier palier » d'approfondissement de la politique de site mixte permettant d'aboutir au **maximum de sites mixtes en fin de palier** (30 septembre) :

- recensement des différentes situations existantes (acquis des réalisations antérieures de guichets uniques, typologie de guichets uniques, opportunités immobilières, distance géographique, particularités territoriales...);

- définition d'une trajectoire globale vers une couverture totale par des sites mixtes en fin de premier palier (jalons intermédiaires fin de premier trimestre, fin de second trimestre, fin septembre 2009) ;
- récapitulatif par territoire des solutions retenues.

Des orientations opérationnelles complémentaires sont en cours d'instruction et vous seront transmises d'ici le mois de septembre.

Afin de planifier et suivre la montée en charge de ces sites mixtes, chaque région indiquera le **taux de sites mixtes attendu à la fin de chaque trimestre civil**.

Axe 2 : mettre en œuvre une première évolution des services

Un processus d'inscription simplifié

Un processus d'inscription simplifié supprimant les redondances entre les deux entretiens qui n'ont plus lieu d'être dans le cadre de la nouvelle institution sera défini avant la fin de l'année 2008. Il permettra notamment de gommer les références à deux institutions distinctes qui émaillent aujourd'hui les entretiens en mettant en avant de manière cohérente la nouvelle institution.

Chaque région proposera un calendrier de déploiement du processus dans l'ensemble du réseau, en cohérence avec la stratégie définie à l'axe 1.

Le déploiement progressif du référent unique demandeurs d'emploi

Le référent demandeur d'emploi est un élément central pour réussir une nouvelle étape dans la personnalisation des services rendus aux demandeurs d'emploi. Ce référent, qui sera désigné à l'issue du premier entretien de suivi, aura une connaissance de l'ensemble des services proposés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises par le nouvel opérateur, et sera en capacité d'apporter un premier niveau de réponse sur l'ensemble du périmètre indemnisation et placement, ou le cas échéant de mobiliser les expertises complémentaires nécessaires.

Le référent unique demandeur d'emploi sera généralisé progressivement au cours du premier palier, en affectant chaque nouvel inscrit à un référent unique.

Chaque région proposera un plan de déploiement du référent unique dans l'ensemble du réseau au premier palier.

Une première adaptation des parcours

Dans la perspective d'une simplification et d'une amélioration du service rendu, **deux parcours principaux seront définis dès le premier palier** :

- Le parcours appui visera à développer dès le premier mois de chômage un suivi plus actif de certaines populations. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur les acquis du parcours « recherche accélérée » qui prévoit des contacts réguliers avec le demandeur d'emploi, et sur la mise en œuvre du suivi mensuel personnalisé au premier mois pour certaines populations sensibles, notamment les seniors.
- Le parcours accompagnement vise à prolonger les expérimentations relatives aux opérateurs privés de placement, et celles relatives au dispositif Cap vers l'entreprise. Ces dispositifs se positionneront, dans les régions qui les expérimentent, en complément des dispositifs existants (prestations d'accompagnement sous-traitées ou mises en œuvre en interne).

Le parcours créateur d'entreprise, qui répond à des besoins spécifiques, sera maintenu dans sa configuration actuelle dans un premier temps.

Les doubles entretiens, réalisés aujourd'hui au 4ème et au 8ème mois à la fois par l'Assédic au titre du contrôle et l'ANPE au titre du suivi, seront supprimés.

Chaque région proposera un plan de déploiement de ces deux parcours qui, sous réserve de la livraison des évolutions informatiques, devra se dérouler au cours du 2ème trimestre 2009.

L'harmonisation des horaires

Au cours du premier palier chaque région mettra en place des horaires d'ouverture harmonisés régionalement dans tous les sites **avec un minimum de 35 heures d'ouverture hebdomadaire des sites au public, après concertation avec les instances du personnel et les organisations syndicales.**

Chaque région proposera un calendrier de déploiement de cette orientation.

L'unification des services Internet

Dès le 1er janvier 2009, la mise en ligne d'un portail pour le nouvel opérateur permettant d'accéder aux services historiques « anpe.fr » et « assedic.fr » permettra d'afficher une image unifiée des services internet. Ces sites seront progressivement intégrés au cours du premier palier de manière à proposer une navigation fluide au travers des différents services.

L'évolution des services sur Internet nécessitera une promotion et un accompagnement des utilisateurs ainsi que des collaborateurs.

L'unification des services téléphoniques

A compter du 1er janvier 2009 l'organisation de l'accueil téléphonique évoluera. Pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi le numéro unique 3949 leur permettra d'accéder, par téléphone, à l'ensemble des services du nouvel opérateur. Pour ce qui concerne les employeurs, les numéros 0826 11 11 XX (2 chiffres du département) pour la métropole, et 0826 11 1X XX (3 chiffres du département) pour les DOM, leur permettront de bénéficier directement des services « ex Assédic » et pour les renseignements liés au placement ils seront réorientés, vers les sites concernés qui devront en assurer le traitement.

Eu égard au volume d'appel reçus, ces évolutions nécessiteront un accompagnement dans leur mise en œuvre ainsi qu'un suivi particulier des résultats ; Chaque région devra formaliser un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Axe 3 : Le lancement d'expérimentations pour préparer une refonte plus profonde des services au second palier

Ce premier palier au-delà d'apporter un premier niveau de simplification de l'accès aux services et une amélioration sensible des services proposés devra aussi permettre de préparer une refonte plus profonde des services; pour ce faire, des organisations ou des services nouveaux qui pourraient être généralisés au second palier seront expérimentés.

A ce stade, deux types d'expérimentations ont été identifiés :

- l'entretien d'inscription unique IDE/PPAE,
- les forces de prospection en direction des entreprises.

Les régions qui seront candidates et retenues pour conduire tout ou partie de ces expérimentations intégreront au dossier de dialogue de performance les objectifs et les modalités de mise en œuvre des expérimentations, en cohérence avec le cahier des charges qui leur sera assigné.

c. Partenariats

Vous ferez état dans votre dossier des premiers échanges que vous aurez eus avec le préfet sur la convention régionale dont une trame est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, vous ferez état des points remarquables et des difficultés particulières que vous souhaitez mettre en avant concernant les relations avec vos partenaires habituels : préfet, PLIE, Maisons de l'emploi, Conseils Généraux, Conseils Régionaux, OPCA, OPACIF, AFPA, ...

Les conventions qui font l'objet de recettes, devront figurer dans le tableau des Recettes, fourni en annexe 2.6.

d. Maîtrise des risques

Pour 2009, 3 objectifs majeurs sont identifiés comme devant être mis sous un contrôle particulier et faire l'objet de mesures de sécurisation qui prennent en compte votre contexte régional.

- la continuité et le maintien de la qualité du service aux clients,
- la constitution des équipes mixtes,
- la qualité du dialogue social.

Pour chacun d'entre eux, vous identifierez les risques principaux qui peuvent, au niveau régional, affecter leur réalisation. Vous évalueriez le niveau de maîtrise existant et proposerez un plan de gestion de ces risques (annexe 2.7).

La certification légale des comptes et le contrôle par la Cour des comptes représentent un enjeu majeur dans le contexte de l'installation de la nouvelle institution. Un plan de contrôle interne visant à garantir la conformité réglementaire et la fiabilité des données à incidence financière, ou liées au service (dont les MER+) vous sera communiqué en fin d'année.

Vous assurerez la mise en œuvre de ce plan de contrôle national.

e. Qualité

Le Système de Management de la Qualité de la nouvelle institution est un levier pour installer et sécuriser un nouveau mode de fonctionnement.

Il devra permettre en 2009 de préserver les acquis des deux opérateurs et la dynamique des démarches qualité engagées.

Il s'agira ainsi en 2009, d'assurer un premier niveau de convergence entre les deux dispositifs qualité construits sur la base de la norme ISO 9001, et qui prendra en compte les enjeux de la nouvelle institution.

Le Système de Management de la Qualité de la nouvelle institution s'appuiera sur des engagements de service communs redéfinis, sur une cartographie des processus commune intégrant notamment ceux identifiés dans le cadre du projet « Bonnes Pratiques de Placement », et sur un système de pilotage intégré.

Les éléments essentiels d'évaluation du SMQ de la région devront faire l'objet d'une programmation (revues qualité ou de direction, enquêtes clients, audit interne qualité, ...). Pour faciliter cette programmation il vous sera adressé au courant septembre une note d'orientation relative à la gestion de la qualité en 2009.

f. Politique RH

Votre région comptera, dès le 1er janvier 2009, l'ensemble des équipes transférées de l'Assurance chômage et de l'ANPE.

Effectifs

Le principe arrêté pour 2009 est celui de la stabilité des effectifs régionaux, accompagné d'un souci de renforcement des activités en contact avec le client.

Le cas des ASSEDIC scindées en deux régions en 2009 devra être anticipé par les deux régions concernées pour ce qui concerne la répartition des effectifs entre les deux directions régionales.

Formation

Il convient d'utiliser au maximum les dispositifs de formation et le budget associé pour les consacrer à des actions prioritaires telles que :

- les formations aux évolutions de la réglementation de l'Assurance chômage ;
- l'accompagnement des pratiques métiers, leur partage et leur évolution ;
- le développement des compétences des agents lié aux évolutions de l'offre de service aux demandeurs d'emploi et aux employeurs ;
- le suivi et l'analyse de l'activité au travers des systèmes d'information de pilotage.

Seules la formation initiale (nouveaux embauchés) et la formation continue relative à SAP/CAB et au SI RH seront budgétées au niveau national.

Actions spécifiques pour les travailleurs handicapés

Il vous est demandé de proposer un plan régional d'intégration des travailleurs handicapés, en lien avec les dispositions des accords ANPE et Assurance Chômage en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Vous y indiquerez notamment :

- le nombre de travailleurs handicapés que vous prévoyez de recruter en 2009. Vous mentionnerez les dispositions que vous entendez mettre en œuvre de façon à vous rapprocher d'un taux de travailleurs handicapés répondant aux obligations légales en la matière ;
- les dispositifs que vous comptez mettre en place pour favoriser le maintien et améliorer l'insertion des travailleurs handicapés : tuteurs sensibilisés au handicap, actions d'information et de sensibilisation dans les formations des nouveaux recrutés... ;
- les mesures inscrites au plan régional visant à l'accessibilité de l'ensemble des locaux et le budget dédié aux aménagements de poste ;
- les actions qui seront menées dans votre région par le conseiller interrégional à l'intégration ;
- les principaux axes de la politique régionale en matière d'achats de prestations et de biens auprès des ateliers protégés (ESAT).

g. Immobilier

Adaptation des locaux existants en sites mixtes

Comme précisé dans le plan d'actions sur l'offre de services (paragraphe b), chaque région définira une stratégie « premier palier » permettant d'aboutir dès 2009 à la généralisation de la mixité des équipes.

Pour permettre aux agents des deux institutions d'offrir l'ensemble des services emploi et indemnisation dans la majorité des sites existants, des travaux d'adaptation principalement situés en « base avant » des agences et antennes seront certainement nécessaires en fonction de la configuration des sites.

Il conviendra pour chaque type de site concerné d'évaluer le montant des travaux et de compléter le tableau 2.3 de l'annexe 2.5.

Les opérations nouvelles 2009

Un schéma directeur national et régional définissant le maillage territorial du nouvel opérateur sera défini au cours des premiers mois de 2009 pour un début de mise en œuvre à partir du second semestre 2009.

Ainsi seules les opérations immobilières de relogement nécessaires à court terme dans la continuité de la politique des guichets uniques, regroupant les 2 activités seront présentés.

Il conviendra, pour chaque projet, de compléter les tableaux 2.1 et/ou 2.2 et de remplir la fiche descriptive figurant en annexe 2.5.

Pour accompagner ces opérations, vous serez peut-être contraint de prendre à bail à titre précaire des locaux provisoires dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux. Dans ce cas, vous complèterez le tableau 2.4 « locations provisoires 2009 » de l'annexe 2.5.

▪ BUDGET

Votre budget devra être maîtrisé et en cohérence avec votre plan d'actions. Il sera construit sur la base des outils existants.

Il tiendra notamment compte des tarifs des nouveaux marchés de prestations aux demandeurs d'emploi et de la politique de dématérialisation qui doit permettre des économies sur les affranchissements. Enfin, les effets volumes devraient permettre d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses dont certaines sont susceptibles d'intervenir dès 2009.

Le budget n'intégrera pas le calcul des dotations aux amortissements.

Les éléments relatifs au budget qui seront remontées au siège sont :

- le budget (tableau 2.2)
- les éléments RH (tableau 2.3)
- les prestations aux demandeurs d'emploi (tableau 2.4)
- l'immobilier (tableau 2.5)
- les recettes (tableau 2.6)

Dans un souci de lisibilité pour ce premier exercice, et afin de faciliter l'analyse des dossiers, la demande budgétaire distinguera les besoins relevant des deux institutions actuelles dès lors que cela est pertinent. Il est néanmoins précisé que le dialogue entre le délégué régional et le délégué général se fera sur la base du budget consolidé.

Vous rappellerez le budget 2008 qui vous avait été alloué (retraité si nécessaire en fonction des nouveaux périmètres régionaux), ainsi que votre dernière prévision d'atterrissage pour 2008 et vous renseignerez pour les natures de charges et d'investissement concernées, votre demande budgétaire liée à la création de la nouvelle institution.

a. Masse salariale et charges associées

Dans le cadre des principes exposés au chapitre « politique RH », vous construirez vos demandes d'effectifs et de masse salariale à l'aide des tableaux figurant en annexe 2.3.

Les tableaux 1/4 (effectifs CDI/CDD de droit public par filière) et 2/4 (effectifs CDI/CDD de droit privé par domaine) de l'annexe 2.3 doivent intégrer les prévisions 2009 de sorties des agents CDI de droit public (départs à la retraite, etc.) et de remplacements ou de renouvellements des CDD de droit public. En effet, les salariés en remplacement seront recrutés dans le cadre de la convention collective de l'Assurance chômage. Ils doivent donc être déduits de la demande 2009 dans le tableau droit public 1/4 et intégrés à la demande 2009 dans le tableau droit privé 2/4.

Vous regrouperez les données précédentes dans le tableau commun - droit public / droit privé (tableau 3/4 de l'annexe 2.3) en les présentant par catégorie socioprofessionnelle.

La masse salariale chargée y sera indiquée également.

Pour les contractuels de droit public, la masse salariale chargée 2009 vous sera communiquée par le siège après déduction en ETP des sorties de CDI et CDD de droit public que vous aurez prévues pour 2009.

Pour les contractuels de droit privé, vous vous appuyerez sur l'annexe 2.3 4/4 pour évaluer votre masse salariale chargée et provisions associées, en cohérence avec la totalité des ETP droit privé prévus en 2009 (c'est-à-dire y compris le remplacement des contractuels de droit public).

b. Budget exploitation (hors masse salariale et immobilier)

Assurance

Vous évalueriez les charges d'assurance en fonction des règles applicables aujourd'hui dans chacune des institutions. Une provision nationale sera enregistrée, le cas échéant, en cas d'élargissement de l'assiette courant 2009.

Frais de déplacement

Vous évalueriez les charges relatives aux frais de déplacement en fonction des règles applicables aujourd'hui dans chacune des Assedic et ceci pour l'ensemble des agents de la nouvelle institution, y compris les agents de droit public. Pour les régions qui se regroupent, les règles applicables sont celles du site où ils travaillent.

Communication

Vous prévoyez dans votre budget communication les opérations spécifiques régionales que vous jugez nécessaires, notamment dans le cadre de la création de la nouvelle institution (opérations évènementielles).

Dépenses induites par la nouvelle identité

Un budget national sera constitué pour la majorité des dépenses induites par la nouvelle identité (signalétique interne et externe y compris la pose, imprimés techniques, documents de communication, refonte des vidéos, identité sonore, affiches, objets promotionnels, formation à l'utilisation des nouvelles chartes).

Il vous est demandé de chiffrer vos besoins régionaux pour la papeterie, les cartes de visites, les documents de communication opérationnelle (mailings, affiches nouveaux horaires...), les journaux et newsletters régionaux, les badges agents, la communication spécifique ligne directe employeur et la flamme courrier.

Formation / Conduite du changement

Vous évalueriez votre budget en tenant compte des formations individuelles et collectives et des axes prioritaires définis dans la politique RH (ci-dessus), en excluant les formations initiales des nouveaux recrutés, la formation SAP et la formation du SI RH, prises en charge budgétairement au niveau du siège.

Informatique

En 2009, il est prévu de conserver un **budget de maintenance national**, et de faire évoluer une maintenance forfaitaire vers une maintenance « à la panne » (avec utilisation des garanties fournisseurs et de stock dédiés pour le hors garantie).

Il ne vous est donc pas demandé de chiffrer vos besoins régionaux.

Concernant, le renouvellement et l'évolution du parc des postes informatique (PO) et des équipements PC, l'organisation de la mise en commun effectuée en 2008 dans le cadre du plan de convergence des SI, se base sur un **budget national**.

Les compléments d'acquisition demandés par les échelons régionaux doivent être réalisés sur catalogues nationaux opérés par la DGA SI et faire l'objet de transferts budgétaires du régional vers la DGA SI.

Pour la partie câblage, un chantier câblage est en cours d'instruction. Il est envisagé de contractualiser les prestations de câblage dans des nouveaux marchés de type « travaux », qui seraient portés par les services « équipement » des échelons régionaux.

En 2009 le **budget sera évalué nationalement** et délégué en fonction de l'avancement du dossier.

Il ne vous est donc pas demandé d'évaluer de budget à ce stade.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

La certification des comptes sera désormais effectuée au niveau national.

Il n'est donc plus nécessaire de budgéter régionalement des honoraires de Commissariat aux Comptes.

Honoraires juridiques

Les honoraires juridiques y compris ceux relatifs aux contentieux sont à évaluer au niveau de chaque région. Les actuels juristes interrégionaux (ANPE) aideront à l'évaluation pour chacune des régions pour la part des frais d'honoraires anciennement ANPE.

Certification Qualité

Les coûts liés à la certification Qualité ont été négociés nationalement.

Seul un forfait de 15K€ est à budgéter par chaque région.

c- Charges et investissement liés à l'immobilier

La valorisation des charges et investissements liés à l'immobilier sera déclinée en 3 catégories faisant l'objet chacune d'un détail spécifique.

- En ce qui concerne les loyers et les charges des locaux existants au 31/12/2008 (partie 1.1 de l'annexe 2.5) et des travaux relatifs au patrimoine existant (partie 3), chaque institution en évaluera le montant en fonction de leur parc immobilier respectif.
- En revanche, les parties 2.1 et 2.2 qui concernent les projets immobiliers 2009 « opérations nouvelles » et la partie 2.4 « locations provisoires » devront être renseignées et chiffrées en commun.

Concernant le tableau de la partie 2-1, il doit être renseigné comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

Estimation loyer année pleine (A)	Loyer année pleine abandonné (si relogement) (B)	Majoration masse loyer 2010 (C = A-B)	Date prévisionnelle d'ouverture	Incidence nouveau loyer (de dépense 2009) (D)	Incidence ancien loyer abandonné (montant non réglé en 2009) (E)	Incidence 2009 (F = D-E)
144 000 €	83 000 €	61 000 €	01/04/2009	108 000 €	34 583 €	73 417 €

- A Montant du loyer du nouveau local (année pleine)
- B Montant du loyer du local abandonné (année pleine)
- D Montant de l'incidence du nouveau loyer (**prise d'effet du bail au 01/04/2009**)
- E Montant du loyer du local abandonné (**résiliation au 01/08/2009**)

L'incidence calculée peut recouvrir à la fois un effet double loyer et un effet prix (ancien loyer vs nouveau loyer).

- En ce qui concerne l'adaptation en 2009 des locaux existants en sites mixtes (partie 2-3 de l'annexe), il vous est demandé de les regrouper par "grandes familles", d'en évaluer en commun le nombre et d'en chiffrer le montant des travaux.

Exemple de typologie :

- o sites susceptibles d'être conservé à moyen terme
 - surface < 500 m²
 - surface entre 500 et 1000 m²
 - surface supérieure à 1000 m²
- o sites susceptibles d'être abandonnés à moyen terme
 - surface < 500 m²
 - surface entre 500 et 1000 m²
 - surface supérieure à 1000 m²

L'annexe 2.5 présente un récapitulatif des flux par nature

- loyers
- charges locatives
- achats et constructions
- agencements et installations

et identifie les flux liés à la fusion.

Cette synthèse vous permettra de faire le lien avec la liasse budgétaire (annexe 2.2).

d. Interventions, aides et mesures

Prestations sous-traitées

Vous évalueriez les prestations sous-traitées à partir de l'outil de modélisation et de budgétisation des parcours. A ce stade, par rapport aux outils préexistants, les seules modifications ont consisté en :

- un regroupement des parcours ACE et ACT en un parcours unique APPUI
- l'adaptation aux nouvelles prestations des marchés notifiés en mai 2008
- la neutralisation des aides qui ne sont pas budgétés à ce stade (cf paragraphe suivant).

Vous adapterez les pourcentages d'entrée dans chacun des parcours en cohérence avec l'existant et la mise en œuvre de la nouvelle offre de services.

Si cela est pertinent, un outil intégrant une adaptation plus importante de l'offre de services vous sera fourni dès que possible.

Vous complétez à l'aide de l'outil le tableau 2.4 des prestations aux demandeurs d'emploi.

Les financements FSE attendus pour les prestations sous-traitées et les aides devront être précisés dans la liasse budgétaire dans le cadre prévu à cet effet.

Aides et formation

Compte tenu des travaux en cours sur la redéfinition des aides, aucune évaluation ne vous est demandée à ce stade pour les aides et la formation.

L'enveloppe consacrée aux aides et à la formation vous sera attribuée par le national, sur la base de vos dépenses 2008 et des orientations à venir du Conseil d'Administration de l'Instance Nationale Provisoire.

Prestations co-traitées et OPP

L'enveloppe consacrée aux OPP vous sera attribuée par le national, sur la base des orientations à venir du Conseil d'Administration de l'Instance Nationale Provisoire.

Le volume relatif à la co-traitance (Missions Locales, Cap Emploi et APEC) vous est proposé en annexe 7. Vous pourrez adapter cette proposition à votre région en justifiant de votre demande.

La valorisation unitaire des parcours confiés aux Missions Locales et Cap emploi est de :

- 500€ pour les Missions Locales
- 700€ pour Cap emploi

L'APEC est budgété (car facturé) au niveau national.

Mesures anciennement gérées par l'ANPE

Les CIE en métropole et les CAE dans les DOM, gérés par l'ANPE jusqu'en 2006, feront l'objet d'une délégation de budget dont le montant dépendra de l'inscription en projet de loi de finances du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

e. Budget fusion

Vous indiquerez dans cette colonne du tableau 2.2, les charges et investissement directement liés à la fusion notamment les nouvelles opérations immobilières et l'adaptation des locaux existants dans le cadre des sites mixtes (voir paragraphe immobilier) , la communication (voir paragraphe communication) et plus généralement les charges qui ne trouvent pas leur place dans le cadre de la construction budgétaire dans une colonne ANPE ou Assedic.

f. Conventions de recettes

Le budget national de la nouvelle institution intègrera, à titre provisionnel, le montant des recettes régionales susceptibles d'être perçues en 2009.

A cette fin, vous devrez apporter une attention particulière à l'annexe 2.6, support sur lequel vous indiquerez l'estimation des recettes attendues en répartissant les conventions prévues selon le type de dispositif : RMI, PLIE et autres, en précisant pour chacune d'elle l'objet de la convention et le financeur correspondant (afin de permettre la consolidation des données budgétaires correspondantes ce tableau devra être renseigné sous format EXCEL exclusivement).

Si des co-financements FSE sont attendus pour d'autres natures de dépenses que les prestations et les aides, ces recettes seront à indiquer sur l'annexe 2.6 (dans la partie « Autres »).

Pour chaque convention prévue, vous proposerez une estimation de la contrepartie en moyens budgétaires (ETP, charges de fonctionnement, prestations et charges informatiques).

g. Niveau de déconcentration infra régional

Niveau de déconcentration des budgets de fonctionnement

Un budget de fonctionnement par site, fongible, sera « réservé » dans le budget de la région. Il contiendra notamment les charges suivantes :

- Documentation
- Frais de déplacement
- Frais de réception
- Fournitures administratives
- Participation à des forums, salons...au niveau local

Il appartiendra à chaque région de déterminer et d'affecter le budget de fonctionnement site par site.

Niveau de déconcentration des budgets de prestations, aides, formation

Le budget des prestations aux demandeurs reste déconcentré au niveau des sites.

Du fait des contraintes SI et des différences d'organisation pour les aides et la formation, il est préconisé de gérer en 2009 le budget associé au niveau régional.

Il appartiendra à chaque région de déterminer et d'affecter le budget de prestations aux demandeurs d'emploi site par site.

3.4 Calendrier 2009

Les dates et périodes retenues sont les suivantes :

- Lettre de Cadrage National : 17 juillet 2008
- Remontée des dossiers par les régions :
 - 1ère vague → le 30 septembre 2008
 - 2ème vague → le 15 octobre 2008
- Analyse des dossiers par la DG : du 30 septembre au 30 octobre 2008
- Réunions d'arbitrage DG : entre le 15 octobre et le 30 novembre 2008

Régions de la 1ère vague (30/09/2008)	Région de la 2ème vague (15/10/2008)
Alsace Auvergne Basse-Normandie Champagne-Ardenne Corse Haute-Normandie Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées Pays de Loire Picardie Bretagne Centre Lorraine Aquitaine Guadeloupe Guyane Martinique Réunion le Garp	Ile-de-France Nord Pas de Calais PACA Rhône-Alpes Poitou-Charentes Limousin Franche-Comté Bourgogne

Les différents services des équipes centrales UNEDIC et ANPE, assureront conjointement durant l'été le support aux régions sur les domaines à instruire dans le dossier, via la boîte mail dialoguedeperformance@prefiguration.fr qui est à votre disposition.

Les services compétents apporteront sous 48h des éléments de réponse à vos questions.

Les questions et leurs réponses seront également mises à la disposition de tous via l'espace suivant : http://alice.anpe.fr/dcg/site/html/outils/dialogue_2009/dialogue_de_performance_2009.htm.

Le dossier devra être transmis par voie électronique uniquement à la boîte mail dialoguedeperformance@prefiguration.fr à l'attention de Christian Charpy.

▪ Outils et Supports

Plusieurs outils sont mis à votre disposition afin de vous aider dans la construction et la justification de vos demandes budgétaires 2009.

PRESTATIONS

- **Outil de budgétisation des services aux demandeurs d'emploi**
Permettant d'aboutir à une proposition régionale complète (mode opératoire détaillé en annexe). Cet outil est construit sur la logique des parcours. Il permet d'estimer le volume de DE concernés par les différents parcours. Il intègre l'ensemble des choix possibles en matière de composition du menu de services et de prestations, ainsi que les modes de délivrance (interne, externe, co-traitance). L'ensemble de ces choix est modulable, afin de retranscrire les orientations régionales. Cet outil vous permettra donc de :
 - estimer le volume de services à délivrer aux demandeurs en 2009.
 - évaluer les besoins (relatifs au traitement de la demande) en budget de prestation et de co-traitance 2009

Sont exclus du chiffrage = les aides, la formation, les OPP
- **Référentiels des coûts moyens des prestations**, décliné régionalement sur la base des tarifs des marchés de mai 2008.

CHARGES ET DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS

- **Simulation Analytique et OPTIM'ALE**
Ces deux outils vous permettent d'estimer les ressources en agents ETP nécessaires à la conduite de l'ensemble des macro-activités sur l'année 2009, en cohérence avec les hypothèses de votre plan d'action et vos prévisions de volumes à traiter.
Pour information, la Simulation Analytique dispose d'un module complémentaire permettant de saisonnaliser mensuellement vos besoins en ressources. Les pics et les creux de charge sont ainsi mis en évidence, vous permettant de mieux calibrer vos besoins en ressources complémentaires (CDD, Intérim notamment) et de mieux gérer la mutualisation des traitements.
Ces deux outils sont présentés en annexe
- **VAP (Volume d'Activité Potentiel)**
Ce modèle permet d'évaluer en valeur absolue la demande adressée à l'assurance chômage ainsi que son évolution conjoncturelle.

Le calcul est réalisé à partir de variables représentatives de cette demande, sur la base d'un système de pondération représentant un mode d'organisation donné.

Les variables exogènes résument les déterminants de quatre macro processus de réalisation actuels:

 - la gestion de l'inscription et de la demande d'allocation,
 - la gestion des bénéficiaires d'allocations
 - la gestion du recouvrement des contributions des entreprises,
 - le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et les aides versées aux entreprises.

Il peut se décliner jusqu'au territoire et par mois.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- **Référentiel des coûts moyens de fonctionnement** rapportés aux agents et aux m², calculés par région (Données ANPE seulement)

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 Glossaire des indicateurs

Annexe 2 Tableaux à compléter

2.1- Indicateurs

2.2 - Budget

2.3 - Eléments RH

2.4 - Prestations aux demandeurs d'emploi

2.5 - Immobilier

2.6 - Recettes

2.7 - Identification des risques

Annexe 3 Outil de budgétisation des services aux demandeurs d'emploi

Annexe 4 Outil « Simulation Analytique » et Optim'ALE

Annexe 5 VAP

Annexe 6 Organigramme type régional (projet)

Annexe 7 Volumes relatifs à la co-traitance

Annexe 1 : GLOSSAIRE DES INDICATEURS

INDICATEURS PHARES

Taux de sites mixtes

Permet de mesurer l'avancement du programme de fusion dans le réseau

Il se calcule comme le rapport: nombre de sites mixtes / nombre total de sites (ANPE+ASSEDIC)

La définition d'un site mixte est donnée au paragraphe 3.3 / Plan d'action / b. offre de services – Axe1

Taux de DE reçus en IDE et PPAE le même jour

Mesure le déploiement et l'efficacité des guichets uniques, à partir des délais observés pour des entrées d'un mois donné, entre la date de saisie de l'inscription et la date d'effet de l'entretien PAE01.

Il se calcule par le rapport entre le nombre de D.E. ayant un délai à 0 jour et le nombre d'entrées du mois. Le calcul se fait sur tous les entretiens PPAE, indépendamment du risque et du parcours.

Taux de décision en moins de 15 jours

Mesure l'incidence des retards d'examens et de liquidations

Mode de calcul : Nombre de décisions d'admission ou de rejet ARE traitées en moins de 15 jours du mois M-1 / Nombre total de décisions ou de rejet ARE du mois M-1

Taux de première sortie à 6 mois

Par rapport à une cohorte d'entrants au chômage, mesure la proportion de ceux qui ont eu au moins une sortie dans la période considérée (3, 6 ou 12 mois). Sont considérées comme sorties la cessation d'inscription et le passage en catégorie 6, 7 ou 8.

Il se calcule avec la part des demandeurs non récurrents (catégories 123) ayant eu une activité réduite de plus de 78 heures ou la demande initiale annulée entre le mois d'entrée dans la cohorte et le mois observé.

Volume des offres d'emploi satisfaites

Mesure le nombre d'offres d'emploi ayant donné lieu à une embauche parmi les offres d'emploi confiées au nouvel opérateur par les entreprises

Mode de calcul : le nombre d'offres satisfaites dans SAGE soit à partir d'une intervention directe du nouvel opérateur (offres satisfaites par MER+) soit sans intervention directe (offres satisfaites hors MER+).

Taux des restes à recouvrer des contributions Assurance Chômage

Mesure la performance du recouvrement

Mode de calcul : total débits bruts d'ANV sur 12 mois glissants (contributions principales + CRP) / Totales des créances brutes d'ANV

MER+

Mesure les placements réalisés par le nouvel opérateur à partir des propositions faites aux demandeurs sur des offres confiées par les entreprises. Il s'agit donc de mises en relations qui ont abouti à un recrutement déclaré par l'entreprise.

Analyse possible par type de contrats, et par type de publics

INDICATEURS DE PERFORMANCE OPERATIONNELLE ET DE QUALITE DE SERVICE

Demandeurs d'emploi

Taux d'IDE Web (Identifications)

Il s'agit de mesurer le suivi de la dématérialisation (vue traitement). L'enjeu est de pouvoir redéployer des ressources sur d'autres activités

Mode de calcul : Nombre mensuel d'identifications réalisées via Internet / Nombre mensuel d'identifications tous média confondus

Taux d'inscription réalisé moins de 5 jours après l'identification

Mode de calcul : nombre d'inscription (cat 123) en 5 jours et moins par rapport à l'identification / nombre d'inscription (cat 123) dans le mois

Taux de réalisation des entretiens PAE 03 et plus

Le taux d'entretiens PAE03 et plus mesure la part des DE ayant eu leur entretien PAE03 et plus parmi ceux qui auraient dû l'avoir

Il se calcule par la proportion de demandeurs reçus en entretien PAE03 (ou plus) sur la période (mensuel) par rapport au nombre total de demandeurs en statut PAE02 (ou plus) qui sont dans leur 5ème mois (ou plus) d'inscription en continu.

Le périmètre des DE en statut PAE02 (ou plus) correspond à ceux qui sont, sur la période :

- en catégorie 1, 2 et 3 (en excluant les cat 6 7 8 calculées par Gide)
- dans leur 5ème mois (ou plus) d'ancienneté d'inscription en continu
- qui ne sont pas en parcours créateur d'entreprise
- non intermittents du spectacle et non intérimaires
- hors accompagnement et non suivis par la co-traitance.

Nombre de DE abonnés aux offres sur NO.fr

Mesure le part des demandeurs d'emploi abonnés aux offres d'emploi sur le site du nouvel opérateur

Il se calcule comme le rapport entre d'une part :

- les candidats ayant déclaré sur leur espace emploi, être inscrit au nouvel opérateur et possédant au moins un critère de recherche d'offres dans leur espace emploi en fin de mois et ayant validé la réception des offres d'emploi par e-mail,

et, d'autre part :

- le nombre de demandeurs d'emploi en cours en catégorie 1 2 3 au dernier jour du mois.

Qualité du traitement de la demande d'allocation avec risque financier

Permet d'accentuer la maîtrise des traitements sur les métiers de base de l'Assurance Chômage.

Mode de calcul : Nombre de dossiers ne présentant pas d'anomalies de décisions (OD, repris, rejet) avec impact financier / nombre de dossiers contrôlés.

Part des DE en SMP sans MER depuis 2 mois

Parmi les demandeurs d'emploi en PAE02 et plus en cours en fin de mois, mesure la proportion de ceux qui n'ont pas eu de mise en relation dans les 2 mois précédents

C'est le rapport entre le nombre de Demandeurs (DEFM 1 2 3 en PAE 02 et +, hors intermittents du spectacle, hors accompagnement et hors suivi par la co-traitance) n'ayant pas eu de MER au cours des 2 derniers mois, et le total DEFM 1 2 3 en PAE 02 et +, non intermittents du spectacle, hors accompagnement et non suivi par la co-traitance).

Poids des indus non récupérés

Mesure la performance de la mission traitement des bénéficiaires d'allocations

Mode de calcul: stock des indus du 31 du mois M-1 + ANV et remises de dettes des 12 derniers mois / prestations versées sur 12 mois glissants

Taux d'aboutement ATT DE

C'est la proportion d'appels traités par les agents par rapport au nombre d'appelants.

Il s'agit d'une évaluation quantitative de l'efficacité du trafic, c'est-à-dire le nombre d'appels traités par rapport au nombre d'appelants.

Mode de calcul : Nombre d'appels traités (appels décrochés par un agent et rappels aboutis de l'AAS) / Nombre d'appelants.

Entreprises

Taux de dépôt des offres en ligne

Mesure la proportion d'offres déposées en ligne ou consécutives à la consultation de la banque de profils.

Il se calcule comme le rapport entre d'une part :

- Le nombre d'offres déposées en ligne et consécutives à la consultation de la banque de profils,

et, d'autre part :

- le total des offres enregistrées

Part de marché

ou taux de convergence, c'est le rapport entre les offres d'emploi déposées au nouvel opérateur - hors intérim - et les embauches réalisées sur le même champ et sur la même période. Ce taux est calculé à partir des **DPAE**, (Déclaration Préalable A l'Embauche), accessible sous DIAM à l'échelon du bassin d'emploi.

Délai de satisfaction des offres d'emploi

Mesure la durée moyenne entre l'enregistrement des offres et leur satisfaction.

Il se calcule pour un mois donné, pour chaque offre satisfaite dans le mois, on calcule la durée en jours calendaires depuis la date de prise d'offre. Le délai moyen du mois est constitué par la moyenne de toutes les durées individuelles. Les offres prévisionnelles sont exclues du calcul (elles représentent moins de 4% du total ; les prendre en compte supposerait de mettre en place des règles de calcul complexes).

Part des offres de plus de 1 mois sans MER

Mesure la proportion d'offres de plus d'un mois d'ancienneté qui n'ont pas fait l'objet de mises en relation

Mode de calcul : parmi les prises d'offres en stock de fin de mois dont l'ancienneté est supérieure à un mois, pourcentage de celles pour lesquelles aucune MER n'a été réalisée.

La durée d'un mois est le mois calendaire (les prises d'offres de janvier sont examinées à fin février). Les offres prévisionnelles sont exclues du calcul.

Taux de télépaiement des entreprises à échéance mensuelle

Il s'agit de mesurer le suivi de la dématérialisation (vue traitement). L'enjeu est de pouvoir redéployer des ressources sur d'autres activités

Mode de calcul : Nombre de télépaiements EDI + NETDUCS / Nombre mensuel de lignes d'appel

Taux d'aboutement ATT

C'est la proportion d'appels traités par les agents par rapport au nombre d'appelants.

Il s'agit d'une évaluation quantitative de l'efficacité du trafic, c'est-à-dire le nombre d'appels traités par rapport au nombre d'appelants.

Mode de calcul : Nombre d'appels traités (appels décrochés par un agent et rappels aboutis de l'AAS) / Nombre d'appelants.

Annexe 2.1 - Indicateurs

REGION :

		Objectifs 2008	Estimation 2008	Objectifs 2009	% Ob2009 / Ob2008	% Ob2009 / Estimation 2008
INDICATEURS PHARES						
Fusion des réseaux	Taux de sites mixtes					
	Taux de DE reçus en IDE et PPAE le même jour					
Demandeurs d'emploi	Taux de décision en moins de 15 jours					
	Taux de sortie des DE à 6 mois					
Entreprises	Nombre d'offres d'emploi satisfaites					
	Taux de reste à recouvrer des contributions chômage					
Intermédiation	Nombre de MER+					
	<i>dont part des MER+ sur offres durables</i>					
INDICATEURS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET DE QUALITÉ DE SERVICE						
Demandeurs d'emploi						
Processus « gérer la situation du client »	Taux d'identification par Internet					
	Taux d'inscription réalisé moins de 5 jours après l'identification					
	Taux de qualité des traitements des DAL (IQL IFI)					
	Poids des indus non récupérés					
Processus « optimiser le placement »	Taux de réalisation des entretiens PAE03 et +					
	Taux d'abonnement aux offres					
	Part de DE en SMP sans MER depuis 2 mois ou +					
Processus « gérer la relation client »	Taux d'aboutement ATT DE					
Entreprises						
Processus « optimiser le placement »	Taux de dépôt des offres en ligne					
	Part de marché					
	Délai de satisfaction des Offres d'emploi					
	Part des offres de plus d'un mois sans MER					
Processus « gérer la situation du client »	Taux de télépaiement des entreprises à échéance mensuelle					
Processus « gérer la relation client »	Taux d'aboutement ATT Entreprises					

Annexe 2.2 – Budget (1/2)

D.R	(Montants en milliers d'euros)	BUDGET 2008			PREVISION 2008			PRE-BUDGET2009			FUSION	Total pré-budget 2009 + fusion	Ecart % Prév / Budget	Ecart % budget / Prév
		DRA	ASSEDIC	TOTAL	DRA	ASSEDIC	TOTAL	DRA	ASSEDIC	TOTAL				
	PERSONNEL	99 999	0	99 999	99 999	0	99 999	99 999	0	99 999	0	99 999	0,00%	-50,00%
	Masse salariale chargée	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Autres Charges de personnel													
(RAC)	Produits "Personnel"		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	FONCTIONNEMENT	2 199 978	2 599 974	4 799 952	2 199 978	2 599 974	4 799 952	2 199 978	2 599 974	4 799 952	999 990	5 799 942	0,00%	20,83%
	Frais liés au Personnel	399 996	399 996	799 992	399 996	399 996	799 992	399 996	399 996	799 992	99 999	899 991	0,00%	12,50%
	Séminaires conférences et colloques	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Hébergements, Intervenants extérieurs	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Voyages et déplacements	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Location de matériel de transport	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Sous-Traitance	99 999	199 998	299 997	99 999	199 998	299 997	99 999	199 998	299 997	0	299 997	0,00%	0,00%
(RAC)	Sous Traitance informatique	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
	Sous Traitance extérieure "Autre"	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	-50,00%
(RAC)	Conseil & Assistance		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Affranchissements	99 999	199 998	299 997	99 999	199 998	299 997	99 999	199 998	299 997	99 999	399 996	0,00%	33,33%
	Frais d'affranchissement directs	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
(RAC)	Frais d'affranchissement refacturables		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Achats et Variation de Stocks	299 997	299 997	599 994	299 997	299 997	599 994	299 997	299 997	599 994	0	599 994	0,00%	0,00%
	Energie (électricité, carburant, gaz et eau)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Fourn. d'entr.+ petit équip.(inform.inclus)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Autres fournitures administratives	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Loyers	99 999	299 997	399 996	99 999	299 997	399 996	99 999	299 997	399 996	99 999	499 995	0,00%	25,00%
	Locations immobilières	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
(RAC)	Crédit bail immobilier		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
(RAC)	Location matériel informatique et logiciels		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
(RAC)	Crédit bail mobilier		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
(RAC)	Produits des loyers		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
	Frais afférents aux locaux	299 997	399 996	699 993	299 997	399 996	699 993	299 997	399 996	699 993	99 999	799 992	0,00%	14,29%
(RAC)	Taxes foncières		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
	Charges annexes sur locaux	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Entr. & rép. sur immo / Aménag. <500 € HT	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Blanchiment, nettoyage et gardiennage	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Maintenances	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Maintenance (hors informatique)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Frais de communication	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Frais de télécommunication	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Honoraires	199 998	299 997	499 995	199 998	299 997	499 995	199 998	299 997	499 995	99 999	599 994	0,00%	20,00%
(RAC)	Honoraires et frais liés à la GT		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	99 999	0,00%	0,00%
	Honoraires et frais d'actes non liés à la GT	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	199 998	0,00%	0,00%
	Honoraires divers (Locaux, Consulting)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%

Annexe 2.2 – Budget (2/2)

DRA :		BUDGET 2008			PREVISION 2008			PRE-BUDGET2009			FUSION	Total prévision budget 2009 + fusion	Ecart % Prév / Budget	Ecart % Pré budget / Prév
(Montants en milliers d'euros)		DRA	ASSEDIC	TOTAL	DRA	ASSEDIC	TOTAL	DRA	ASSEDIC	TOTAL				
	Divers	99 999	0	99 999	99 999	0	99 999	99 999	0	99 999	0	99 999	0,00%	0,00%
	Autres services extérieurs dont frais bancaires administrateurs, redevances	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
(RAC)	Produits autres (remise poste, transf. charges)		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
ANPE	Autres charges courantes : presta aux D.E.	199 998		199 998	199 998		199 998	199 998		199 998		199 998		0,00%
	Prestations externes aux clients	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999		99 999	0,00%	0,00%
	Co-traitance	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999		99 999	0,00%	0,00%
	Prévision de recettes FSE													
	Dont aides (FSE)													
	Autres charges courantes : hors prestat aux D.E.	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
(RAC)	Contribution CMSA , ...		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
(RAC)	Autres charges (dont liées à la GT)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
(RAC)	Autres produits liés à la GT		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	DOTATIONS ET REPRISES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
	Dot. aux prov., et écritures d'inv."Personnel"		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Reprises dot. prov. & écritures d'invent. "Perso."		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Dotations aux provisions informatiques		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Reprises sur provisions informatiques		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Dotations aux provisions "Autres"		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Reprises sur provisions "Autres"		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Dot. aux prov. ocaux (bat. constr. install...)		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	Reprises sur provisions locaux		99 999	99 999		99 999	99 999		99 999	99 999	99 999	199 998	0,00%	100,00%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 299 977	2 599 974	4 899 951	2 299 977	2 599 974	4 899 951	2 299 977	2 599 974	4 899 951	0	4 899 951	0,00%	0,00%
	<i>Dont Fonctionnement courant (hors Intervention)</i>	2 199 978	2 499 975	4 699 953	2 199 978	2 499 975	4 699 953	2 199 978	2 499 975	4 699 953	-99 999	4 599 954	0,00%	-2,13%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
	Charges exceptionnelles (VNC ...)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Produits excep.(produits de cession ...)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	INVESTISSEMENTS	699 993	699 993	1 399 986	699 993	699 993	1 399 986	699 993	699 993	1 399 986	699 993	2 099 979	0,00%	50,00%
	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	199 998	199 998	399 996	199 998	199 998	399 996	199 998	199 998	399 996	199 998	599 994	0,00%	50,00%
	Achats et constructions	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Agencements et installations	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES	299 997	299 997	599 994	299 997	299 997	599 994	299 997	299 997	599 994	299 997	899 991	0,00%	50,00%
	Matériel informatique	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Logiciels	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Autres investissements informatiques	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	INVESTISSEMENTS "AUTRES"	199 998	199 998	399 996	199 998	199 998	399 996	199 998	199 998	399 996	199 998	599 994	0,00%	50,00%
	Matériel et mobilier de bureau	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	Autres inves. 25/6/08 (mat.transp.,autres mat.)	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	99 999	199 998	99 999	299 997	0,00%	50,00%
	TOTAL FONCTION. & INVEST. (hors rés excep)	2 999 970	3 299 967	6 299 937	2 999 970	3 299 967	6 299 937	2 999 970	3 299 967	6 299 937	699 993	6 999 930	0,00%	11,11%

Annexe 2.3 - Eléments RH (1/4)

Effectifs CDI / CDD de droit public

Région :	
----------	--

Filière	Notification 2008	Effectif payé en ETP prévu au 31/12/2008 CDI + CDD (1)	Effectif payé en ETP en moy. mensuelle prévu en 2008 CDI + CDD (1) (2)	Remplacement des sorties définitives des CDI et remplacement ou renouvellement des CDD arrivant à terme (1) (3)	ETP Demande pour 2009 hors remplacements droit public figurant en colonne D (1) (2)
	Colonne A	Colonne B	Colonne C	colonne D	Colonne E
Filière conseil à l'emploi					
Filière appui et gestion					
Filière management opérationnel					
Encadrement supérieur					
PLAFOND D'EMPLOIS		0,0	0,0	0,0	0,0

(1) Hors sources de financement GAP 226, 227, 229, 230, 242, 252, 253, 254, 256 et 298 (partenariat régional)

(2) Indiquer la moyenne mensuelle estimée pour l'année.

L'effectif payé en ETP en moyenne mensuelle est égal à la somme des effectifs payés en ETP des 12 mois de l'année divisée par 12.

(3) Indiquer la moyenne mensuelle, estimée pour l'année, des ETP "à remplacer".

Par exemple, pour un agent travaillant à 80 % partant à la retraite au 1er avril 2009, indiquer 0,6.

Annexe 2.3 - Eléments RH (2/4)

Effectifs CDI / CDD de droit privé

Région :	
----------	--

	Répartition par domaine	ETP présents au 31/12/2008	ETP Moyenne mensuelle 2008	Dont ETP non Payés	Remplacement des sorties définitives des CDI droit public et remplacement ou renouvellement des CDD droit public arrivant à terme	ETP Demande 2009 y compris les remplacements droit public figurant en colonne D	Dont ETP non payés
		Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D	Colonne F	Colonne E
C	Métiers Entreprise						
D	Métiers Demandeurs d'Emploi						
I	Métiers Appui/Support						
Plafond d'emplois cdi							
C	Métiers Entreprise						
D	Métiers Demandeurs d'Emploi						
D	Métiers Appui/Support						
Plafond d'emplois cdd							
	Cadres Dirigeants						

Selon cible communiquée

Valorisé par national

Ce tableau doit permettre de connaître vos effectifs ETP payés et non payés, répartis par métiers :

- au 31/12/2008 en ETP
- pour l'année 2008 et 2009 répartis en moyenne mensuelle
- pour l'année 2009 en moyenne mensuelle

Précisions sur le calcul des ETP en moyenne mensuelle :

- un CDI ou CDD travaillant à temps plein à compter du 01/01/09 au 31/12/09 représente 1 ETP en moyenne mensuelle.
- un CDI ou CDD travaillant à temps partiel à compter du 01/07/09 au 31/12/09 et ayant commencé son contrat au 01/01/09 à temps plein représente 0,75 ETP en moyenne mensuelle.
- Un CDI ou CDD ayant travaillé à temps plein à compter du 01/01/08 et ayant terminé son contrat au 30/09/08 représente 0,75 ETP en moyenne mensuelle.

En ce qui concerne les mi-temps thérapeutiques : le mi-temps thérapeutique travaillant à 50 % sera compté 0,5 ETP en « ETP non payé » et 1 ETP « en moyenne mensuelle ».

Plafond d'emploi cible : indiquer votre cible en ETP pour 2008.

Annexe 2.3 - Eléments RH (3/4)

Tableau commun – droit public / droit privé

Région :

Rappel du plafond d'emplois global

Catégorie	Droit public		Droit privé		Total droit public + droit privé		
	ETP Moyenne mensuelle 2008 CDI + CDD (1)	ETP Demande pour 2009 (2)	ETP Moyenne mensuelle 2008 CDI + CDD	ETP Demande pour 2009 (3)	ETP Moyenne mensuelle 2008 CDI + CDD	ETP Demande pour 2009	Delta 2009 / 2008
	Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D	Colonne E = A + C	Colonne F = B + D	Colonne H = F - E
Employés					0,0	0,0	0,0
Agents de maîtrise					0,0	0,0	0,0
Cadres					0,0	0,0	0,0
TOTAL ETP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MASSE SALARIALE CHARGEE							

(1) Employés = agents des niveaux I bis à III
 Agents de maîtrise = agents du niveau IVA
 Cadres = agents des niveaux IVB et plus

(2) Le total ETP de cette colonne doit être identique à celui de la colonne E du tableau droit public 1/4.

(3) Le total ETP de cette colonne doit être identique à celui de la colonne E du tableau droit privé 2/4.

Annexe 2.3 - Eléments RH (4/4)

Détails Masse salariale et Autres pour les contractuels de droit privé (ETP Payés et non payés) :

La masse salariale demandée par métiers doit être brute et concerne les Inscrits Payés.

A titre d'information nous vous demandons également la Masse non payée des Inscrits Non Payés.

Région :

	CDI	CDD
MS Brute (Métiers)	MS (K€)	MS (K€)
Métiers Entreprise		
Métiers Demandeurs d'Emploi		
Métiers Appui/Support		
TOTAL MS Brute (Métiers)	0	0
TOTAL EFFETS		
dont Heures Supplémentaires		
dont Charges à Payer (64122000)		
dont promotion		
dont Primes		
dont IJSS		
CHARGES SOCIALES ET FISCALES		
TOTAL MASSE CHARGÉE	0	0

Masse Salariale des INP

Détails autres charges de personnel

Les indemnités de départ sont les indemnités imposables et non imposables versées au salarié lors de sa fin de contrat.

Région :

AUTRES	K€
Indemnités de départs	
Indemnités de départs négociés	
Autres charges P	
Produits et reprises de provisions	

Annexe 2.4 – Prestations aux demandeurs d'emploi

PARCOURS

	Nombre de bénéficiaires	Ressources mobilisées	
		Interne (nbre ETP)	Externe (budget de presta)
Parcours APPUI = 1+2+3	0	0	0
sur le parcours ACO avant 4 mois	0	0	0 €
sur le parcours ACO à partir du 4ième mois	0	0	0 €
sur le parcours ENT	0	0	0 €
Budget Nécessaire		0	0 €

CATEGORIE DE PRESTATION

	Volume	Ressources mobilisées		taux de sous-traitance détaillé
		Interne (nbre ETP)	Externe (budget de presta)	
ATELIERS (hors ateliers sectoriels)	0	0	0 €	#DIV/0!
ATELIERS SECTORIEL (ACE)	0			0%
STR	0	0	0 €	0,0%
EVALUATIONS	0	0	0 €	0,0%
EPCE (Parcours 4) **	0	0	0 €	
BCA	0	0	0 €	0,0%
ACCOMPAGNEMENTS	0	0	0	0,0%
- dont Internes	0	0		
- dont Sous-traités, renouvellements inclus (Cible emploi)	0		0 €	
- dont "Mobilisation vers l'emploi"	0		0 €	
CO-TRAITANCE et autres opérateurs	0		0 €	
Prestation de recherche active *	0	0		
Entretiens PAE	0	0		
Budget Nécessaire		0	0 €	

Taux de sous-traitance regroupé	Prix unitaire prestations sous-traitées
0%	

* Les ressources mobilisées par les ateliers sectoriels sont intégrées à ce niveau

** La prestation d'évaluation EPCE étant d'un coût différent, il a fallu la distinguer

Annexe 2.5 – Immobilier (1/3)

IMMOBILIER

1-1 LOYERS 2009

COUT DES LOYERS 2009 : cf annexe "détail des loyers"

Concerne tous les baux en cours au 01/01/2009

Ne concerne pas les baux qui prendront effet en 2009 et ne tient pas compte des abandons de locaux en 2009 (cf 2-1)

Intègre les révisions 2009

1-2 LOCATIONS NOUVELLES 2008

PROGRAMMATION IMMOBILIERE 2008

Implantation	Opération	Surface	Date de prise d'effet	Loyer année pleine (A)	Loyer année pleine abandonné (si relogement) (B)	Majoration masse loyer 2009 (C = A-B)

1-3 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE

COUT DES CHARGES 2009 :

2-1 PROGRAMMATION IMMOBILIERE 2009 - OPERATIONS NOUVELLES EN LOCATION

Colonne "Fusion"

Implantation (1)	Opération	Surface proposée	Estimation loyers année pleine (A)	Loyer année pleine abandonné (si relogement) (B)	Majoration masse loyer 2010 (C = A-B)	Date prévisionnelle d'ouverture	Incidence nouveau loyer (de dépense 2009) (D)	Incidence ancien loyer abandonné (montant non réglé en 2009) (E)	Incidence 2009 (F = D-E)	Montant des travaux d'aménagement
									Montant à reporter dans l'annexe budgétaire	<input type="text"/>

(1) Les opérations dont le bail a été signé en 2008 avec une prise d'effet en 2009 devront être reportées prioritairement dans le tableau
Pour chaque projet il conviendra de renseigner la "fiche descriptive" jointe en annexe

Annexe 2.5 – Immobilier (3/ 3)

Détail des loyers

Sites	Date de prise d'effet du bail	Type de révision	Date de révision	4ème trimestre 2008	1er trimestre 2009	2ème trimestre 2009	3ème trimestre 2009	4ème trimestre 2009	Total loyers 2009	Remarques
		Annuelle								
		Triennale								
Total régional										

A reporter en 1-1

Fiches descriptive nouveaux projets

NOUVEAU PROJET :

EFFECTIFS

RATIO M²/AGT

TYPE DE PROJET (LEFA, PLATEAU, VEFA, TERRAIN, ...)

LOYER : COÛT M²/AN/TTC

ACQUISITION/CONSTRUCTION : PRIX AU M² TTC

MONTANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT : PRIX AU M² TTC

LOCAUX ABANDONNES

site :

site :

site :

Statut juridique	Date résiliation	Effectifs	Surface	Loyer annuel

SI LOCAUX CONSERVES JUSTIFICATION DE LEUR OCCUPATION

Annexe 2.7- Identification des risques

Libellé du risque	Description des risques considérés comme Forts dans le contexte régional	Résumé des dispositifs de sécurisation actuellement en place dans la région	Résumé des plans de sécurisation complémentaires (année 2009)
Risque régional 1 menaçant « la continuité des services aux clients »			
Risque régional 2 menaçant « la continuité des services aux clients »			
Risque régional 3 menaçant « la constitution des équipes mixtes »			
Risque régional 4 menaçant « la constitution des équipes mixtes »			
Risque régional 5 menaçant « la qualité du dialogue social »			
Risque régional 6 menaçant « la qualité du dialogue social »			

Annexe 3 :

Outil de modélisation et budgétisation des parcours

En l'état de l'offre de services et des parcours actuels.
Les données relatives aux parcours ACE et ACT sont, au final regroupées, dans le parcours APPUI.

Présentation de l'outil

L'outil de définition des besoins en budget de prestation pour 2009 a été construit de manière à **intégrer l'offre de service qui sera mise en œuvre dans le cadre des parcours.**

Il s'agit donc d'un tableur d'aide à l'élaboration du budget annuel pour les prestations aux demandeurs. En fonction du choix de recours aux différents parcours, puis de délivrance des services dans chacun d'entre eux (et du niveau de sous-traitance), l'outil va permettre de déterminer le besoin en budget d'intervention ainsi que l'impact en terme de budget temps.

Différents coûts sont évoqués dans le paramétrage de l'outil. Ils ne représentent en rien une norme et peuvent être modifiés en fonction des problématiques locales.

Principes de base et modes d'utilisation de l'outil

Il a été construit à partir d'un tableur EXCEL. La manipulation a été rendue la plus simple possible : l'utilisateur saisit ses données dans les zones destinées (zones grises). L'outil s'utilise en plusieurs étapes (une par parcours). Par conséquent, au préalable, il est nécessaire que la région ait construit son schéma de mobilisation des services autour de la logique des parcours (Quelle articulation des parcours entre eux ? Quelle offre de service pour chacun d'entre eux ?).

Les étapes d'utilisation sont les suivantes :

- ✓ **Paramétrage** du coût (en Euros et en temps agent) des différentes prestations regroupées par parcours.
- ✓ **Répartition** des flux et des stocks de demandeurs d'emploi entre les différents parcours sur 2009.
- ✓ **Détermination** des volumes de service et de leur taux de sous-traitance pour chaque parcours, à savoir :
 - Le parcours 1 de recherche accélérée,
 - Le parcours 2 de recherche active avant 4 mois,
 - Le parcours 2 de recherche active après 4 mois (dans le cadre du Suivi Mensuel Personnalisé),
 - Le parcours 3 de recherche accompagnée,
 - Le parcours 4 pour les créateurs d'entreprise

1. Définition des prestations par parcours et de leurs coûts.

La feuille « paramètre » récapitule, pour chaque parcours, la liste des services prédéfinis nationalement.

Pour chacun d'entre, eux, figure les informations suivantes :

- l'intitulé,
- le coût interne (en minute par bénéficiaire),
- le coût externe (en Euros par bénéficiaire)
- le pourcentage de bénéficiaires de chaque prestation par parcours, estime au niveau national.

à noter : ce pourcentage national est fourni uniquement a titre indicatif. Régionalement, sauf exception, vous avez la possibilité de le faire varier. Dans le cas contraire, le pourcentage de recours à ce service sera figé dans la feuille du parcours et le volume de services se calculera automatiquement.

Certaines prestations ne sont réalisables qu'en interne ou qu'en externe (par exemple les évaluations). Dans ce cas, la cellule de la modalité non concernée est grisée et verrouillée.

Définition des paramètres du modèle					
Services délivrés :		Coûts Interne (mn par bénéf.)	Soit en agent ETP	Coûts Externe (€ par bénéf.)	Pour info : % de bénéf nat
Prestations spécifiques P1	Prestation de recherche accélérée (P1)	120 mn	0,00		100%
	Evaluation			100 €	5%
	Atelier (hors atelier sectoriel obligatoire)	30 mn	0,00	26 €	
			0,00		
	Autres contacts (hors contacts obligatoires)	10 mn	0,00		
Prestations spécifiques P2 (avant 4 mois)	Atelier	30 mn	0,00	26 €	45%
	Evaluation			100 €	10%
	BCA			750 €	10%
	Co-traitance APEC (spécifique P2)			560 €	2%
			0,00		
			0,00		
	Autres contacts	10 mn	0,00		

NB : les coûts par bénéficiaire sont donnés à titre indicatif. Vous pouvez les faire varier pour tenir compte de vos spécificités régionales.

pour chaque parcours :

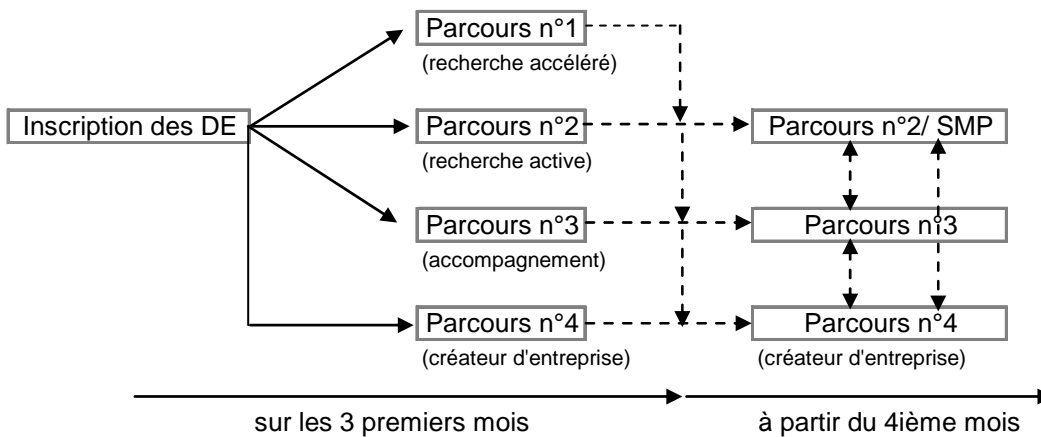
- des lignes vierges ont été laissées pour vous permettre d'intégrer dans le modèle des services spécifiques retenus régionalement.
- une ligne "autres contacts" a été rajoutée afin de vous permettre de déterminer le coût agent d'éventuels contacts que vous souhaitez conduire avec les DE en parcours (en plus des contacts obligatoires comme les entretiens mensuels ou les 4 contacts du parcours 1).

2. Définition des bénéficiaires par parcours.

La feuille « orientation parcours » permet de répartir les flux et les stocks de demandeurs d'emploi à gérer entre les différents parcours, en distinguant la prise en charge du demandeur avant le 4^{ème} mois et à partir du 4^{ème} mois.

L'outil d'estimation des populations concernées par les ventilations en parcours est mis à disposition des régions sur l'espace http://alice.anpe.fr/dcg/site/html/outils/dialogue_2009/dialogue_de_performance_2009.htm. Les moyennes mensuelles de la DEFM 123 de 4 fois d'ancienneté ou plus sont également disponibles sur cet espace.

Représentation de l'articulation Parcours/SMP

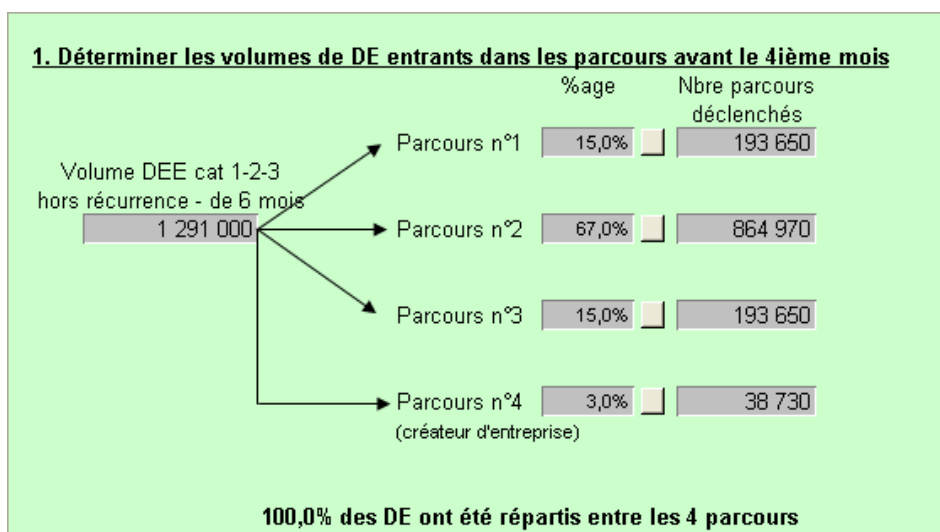


Pour cela, il faut procéder en 2 étapes :

1^{ère} étape : répartir les flux 2007 entre les parcours.

Il s'agit de répartir entre les 4 parcours les demandeurs d'emploi enregistrés (cat.1-2-3) hors récurrence de moins de 6 mois.


Cette répartition concerne la prise en charge des DE dès leur inscription (combien de DE sont orientés vers les parcours à l'issue de leur inscription) et couvre la période des 3 premiers mois.



Les informations nécessaires à l'alimentation :

- Le volume estimé des DE en cat 1-2-3 hors récurrence de moins de 6 mois, sur l'année 2008.
- La répartition en pourcentage des DE entre les 4 parcours.

Principes de saisie :

- Vous ne pouvez saisir que dans les cases grises.
- pour chaque parcours, vous avez la possibilité de renseigner le pourcentage de bénéficiaires. Dans ce cas, après la saisie du pourcentage, il suffit de cliquer sur le bouton  pour le volume soit calculé automatiquement dans la case de droite.
- Si vous souhaitez saisir directement le volume, il suffit de le renseigner dans la cellule de droite. Attention, dans ce cas, le taux ne se recalcule pas automatiquement. Par exemple, si vous avez saisi un pourcentage, et que vous modifiez le volume obtenu manuellement, le pourcentage initial restera affiché dans la case (sans correspondre au volume).

2^{de} étape : répartir le stock des demandeurs d'emploi présentant 4 mois et plus d'ancienneté.

Pour ces demandeurs d'emploi la répartition est différente : il s'agit cette fois de déterminer par différence le volume de DE qu'il restera à suivre chaque mois en parcours 2/SMP, après avoir déterminé le volume de DE à orienter en parcours 3 et 4 à partir du 4^{ième} mois.

2. Déterminer la répartition des DE par parcours après le 4^{ième} mois

DEFM de 4 mois d'anc. ou +, en cat 1-2-3 (moyenne mensuelle) (hors DE intermittents du spectacles, intérimaires, ...)	1 108 930	
Combien d'accompagnements seront mobilisés au-delà du 4 ^{ième} mois, sur l'année ? (ANPE, co-traitance, ...)	140 796	(en parcours 3)
Combien de parcours "créateurs d'entreprise" seront mobilisés au-delà du 4 ^{ième} mois, sur l'année ?	16 091	(en parcours 4)
<u>Soit un nombre de DE en moyenne par mois en parcours 2-SMP de :</u>	1 010 269	

Les informations nécessaires à l'alimentation :

- Le volume mensuel moyen de DE de 4 mois d'ancienneté et plus en stock (à estimer sur les 12 derniers mois), en retirant les publics non éligibles au suivi mensuel (intérimaires, intermittents, ...).
- Le volume d'accompagnement (parcours 3) que vous prévoyez de déclencher sur l'année pour des de DE 4 mois et plus d'ancienneté.
- Le volume de parcours 4 que vous prévoyez de déclencher sur l'année pour des DE 4 mois et plus d'ancienneté.

Par différence, le volume moyen de DE à suivre mensuellement en parcours 2-smp sera calculé automatiquement.

3. Estimations des volumes de services à délivrer par parcours ainsi que des ressources à mobiliser.

Pour chacun des parcours, vous trouverez une feuille spécifique (à l'exception du parcours 2 qui a été décomposé en 2 feuilles : avant et à partir du 4ième mois).

Chaque feuille est construite de la même façon :

- Un rappel des principes ou des points particuliers relatifs à chaque parcours,
- Le rappel du nombre de bénéficiaires estimé dans l'étape précédente,
- La liste des services rendus dans le parcours, avec pour chacun, le pourcentage de bénéficiaires, le volume, le taux de sous-traitance (lorsque le service n'est réalisable qu'en interne ou qu'en externe, cette cellule est figée).
- Pour chacun de ces services, sont calculés automatiquement les budgets nécessaires à leur mise en œuvre (temps agent et financier).

2. Déterminer les volumes de services délivrés en parcours 1 et les ressources mobilisées

Rappel des principes du parcours de recherche accélérée
 Il s'agit d'une prestation générique délivrée en interne et budgété à 120 mn par DE en P1, échelonnée sur 3 mois.
 Le service est composé de :

- 3 à 4 contacts avec le DE
- 1 atelier sectoriel de recherche d'offres

Nombre de bénéficiaires en parcours 1 :

Services délivrés :	% de bénéf.	Volume	Tx de ss-trait.	Coût en euros	Coût en agent ETP
Prestation de recherche accélérée (P1)	<input type="text" value="100,0%"/> <small>Estimation nationale : 100,0%</small>	<input type="text" value="193 650"/>	<input type="text" value="0%"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="282"/>
Autres services :					
Evaluation	<input type="text" value="5,0%"/> <small>Estimation nationale : 5,0%</small>	<input type="text" value="9 683"/>	<input type="text" value="100%"/>	<input type="text" value="251 745 €"/>	<input type="text" value="0"/>
Atelier (hors atelier sectoriel obligatoire)	<input type="text"/> <small>Pas d'estimation nationale</small>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="0 €"/>	<input type="text" value="0"/>
<input type="text" value="0"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="0 €"/>	<input type="text" value="0"/>
<input type="text" value="0"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="0 €"/>	<input type="text" value="0"/>
Autres contacts (hors contacts obligatoires)	<input type="text" value="10,0%"/>	<input type="text" value="19 365"/>	<input type="text" value="0%"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="2"/>
TOTAL budget				<input type="text" value="251 745 €"/>	<input type="text" value="284"/>

Principes de saisie :

- Vous ne pouvez saisir que dans les cases grises.
- pour chaque service, vous avez la possibilité de renseigner le pourcentage de bénéficiaires. Dans ce cas, après la saisie du pourcentage, il suffit de cliquer sur le bouton pour que le volume soit calculé automatiquement dans la case du milieu.
- Si vous souhaitez saisir directement le volume, il suffit de le renseigner directement dans la cellule du milieu. Attention, dans ce cas, le taux ne se recalcule pas automatiquement. Par exemple, si vous avez saisi un pourcentage, et que vous modifiez le volume obtenu manuellement, le pourcentage initial restera affiché dans la case.

Points d'attention particuliers :

- Sur la feuille relative au parcours 3 (accompagnement), vous avez la possibilité de détailler les types d'accompagnement ou au contraire de raisonner en global.
Pour cela, il suffit de choisir une des options suivantes sur la feuille " budget parcours 3" :

Travail en global ...

1. Accompagnements vers l'emploi :

162 206

	% de bénéf.	Volume	Tx de ss-trait.	Coût en euros	Coût en agent ETP
Accompagnements ANPE	100,0%	162 206		0 €	983
Estimation nationale : 100,0%					
Souhaitez vous- détailler les prestations d'accompagnement ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non					
Renouvellement (pour 3 mois)	65,2%	105 791	0%	0 €	641
Estimation nationale : 65,20%					

...ou en detail

1. Accompagnements vers l'emploi :

Tous les accompagnements n'ont pas été répartis !!

162 206

	% de bénéf.	Volume	Tx de ss-trait.	Coût en euros	Coût en agent ETP
Accompagnements ANPE	100,0%	0	0%	0 €	0
Estimation nationale : 100,0%					
Souhaitez vous- détailler les prestations d'accompagnement ? <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non					
Répartition					
Objectif Emploi				0 €	0
Objectif Projet				0 €	0
Club				0 €	0
Cercle de Recherche Active d'Emploi				0 €	0
Diplôme à l'Emploi				0 €	0
Marketing Emploi				0 €	0
PANF				0 €	0

- Sur le parcours 02 à partir du 4ieme mois (SMP), le nombre de bénéficiaires est exprimé en moyenne mensuelle (à la différence des autres parcours pour lesquels il s'agit d'un volume annuel de bénéficiaires).
Par conséquent, le pourcentage et/ou le volume de bénéficiaires que vous allez renseigner doivent eux aussi correspondre a un niveau moyen mensuel.
Les ressources à mobiliser seront quant à elles multipliées par 12 pour chaque prestation.

DE cat 1-2-3 parcours 2 à partir du 4ième mois 1 010 269

(moyenne mensuelle)

Services délivrés au delà du 4ième mois :

	% bénéf. / mois	Volume (moyenne mens.)	Tx de ss-trait.	Dépenses annuelles (moy mensx12)	
				Coût en euros (annuel)	Coût en agent ETP (annuel)
Atelier		16 192	67%	3 384 689 €	23
Pas d'estimation nationale					
Evaluation		2 699	100%	3 238 300 €	0
Pas d'estimation nationale					
BCA		810	100%	7 286 250 €	0

4. Récapitulatif des services délivrés et des budgets à mobiliser.

La feuille "Récap budget" récapitule l'ensemble des simulations budgétaires au travers de 2 tableaux :

- Un premier tableau présentant le volume de bénéficiaires par parcours, ainsi que les ressources internes et externes qu'ils mobilisent.
- Un second tableau présentant le volume de bénéficiaires pour chaque famille de prestation, ainsi que les ressources internes et externes qu'elles consomment.

C'est le tableau 2.4 de l'annexe 2.

PARCOURS

	Nombre de bénéficiaires	Ressources mobilisées	
		Interne (nbre ETP)	Externe (budget de presta)
Parcours APPUI = 1+2+3	0	0	0
sur le parcours ACO avant 4 mois	0	0	0 €
sur le parcours ACO à partir du 4ième mois	0	0	0 €
sur le parcours ENT	0	0	0 €
Budget Nécessaire		0	0 €

CATEGORIE DE PRESTATION

	Volume	Ressources mobilisées		taux de sous-traitance détaillé
		Interne (nbre ETP)	Externe (budget de presta)	
ATELIERS (hors ateliers sectoriels)	0	0	0 €	#DIV/0!
ATELIERS SECTORIEL (ACE)	0			0%
STR	0	0	0 €	0,0%
EVALUATIONS	0	0	0 €	0,0%
EPCE (Parcours 4) **	0	0	0 €	
BCA	0	0	0 €	0,0%
ACCOMPAGNEMENTS	0	0	0	0,0%
- dont Internes	0	0		
- dont Sous-traités, renouvellements inclus (Cible emploi)	0		0 €	
- dont "Mobilisation vers l'emploi"	0		0 €	
CO-TRAITANCE et autres opérateurs	0		0 €	
Prestation de recherche active *	0	0		
Entretiens PAE	0	0		
Budget Nécessaire		0	0 €	

Taux de sous-traitance regroupé	Prix unitaire prestations sous-traitées
0%	

* Les ressources mobilisées par les ateliers sectoriels sont intégrées à ce niveau

** La prestation d'évaluation EPCE étant d'un coût différent, il a fallu la distinguer

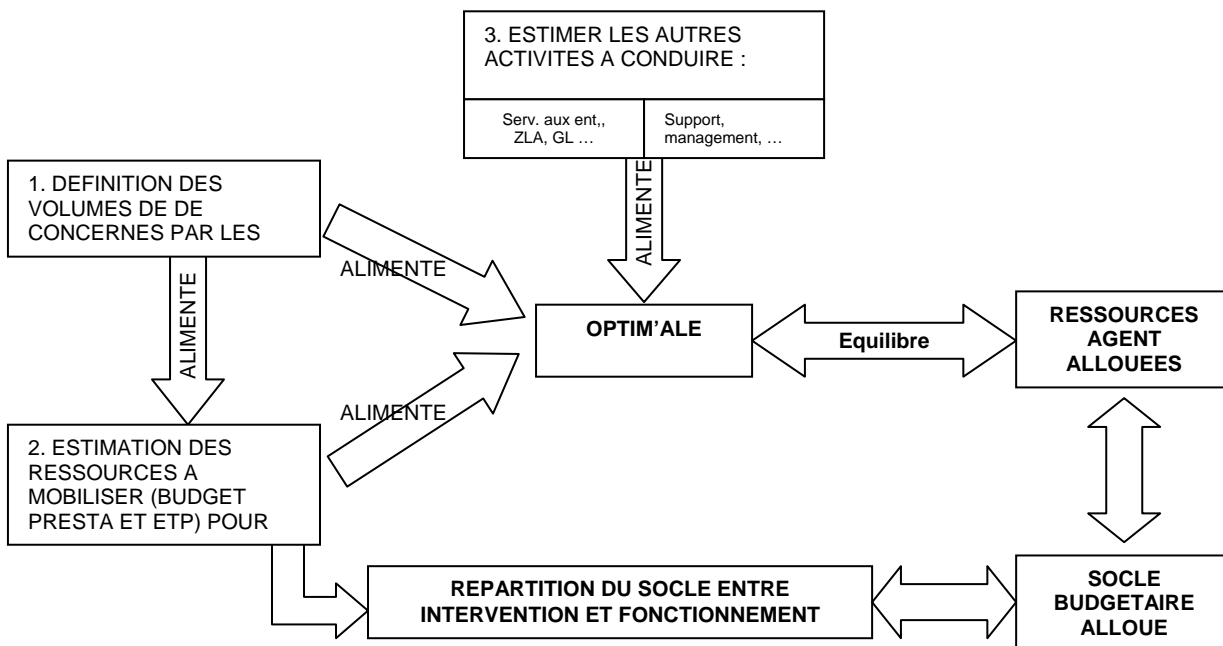
5. Quelle utilisation de l'outil de construction du budget de prestation ?

L'outil de construction du budget de prestation s'intègre dans une démarche générale de définition des ressources à mobiliser pour mettre en œuvre l'ensemble des actions programmées par les régions, et ce dans la limite de ressources budgétaires pré-déterminées.

L'outil peut être utilisé de plusieurs façons :

- Il permet de déterminer la part du budget de prestation à retenir sur le socle alloué compte tenu du schéma de mobilisation des services prédéfini.
- Il permet de comparer le coût de plusieurs schémas de mobilisation des services.
- Il peut également servir de façon inverse : vous pouvez chercher à déterminer la meilleure offre de service possible dans la limite d'un budget d'intervention contraint (que la région a pu se fixer).

Cet outil vient également compléter OPTIM'ALE en lui apportant une estimation plus fine de l'activité de services aux DE, pour ensuite obtenir une estimation plus pertinente de l'équilibre activité ressource.



Annexe 4 : SIMULATION ANALYTIQUE ET OPTIM'ALE

A l'aide de ces deux outils, vous pourrez justifier la répartition entre les activités de vos ressources en agents ETP. Les résultats seront analysés afin d'évaluer la pertinence de votre demande budgétaire pour 2009.

Rappel

Ces deux démarches ne sont pas prévues pour « revendiquer » des ressources supplémentaires, mais uniquement pour justifier de l'utilisation des ressources existantes.

Il s'agit avant tout d'outils de pilotage visant à déterminer des choix d'action compte tenu des ressources disponibles.

SIMULATION ANALYTIQUE

Pour l'exercice 2009, deux modèles seront disponibles :

- le modèle de simulation analytique annuel qui permet de déterminer les ressources nécessaires globales sans prise en compte des variations saisonnières
- le modèle analytique saisonnalisé (utilisation optionnelle) dans lequel les résultats du modèle précédent pourront être affinés, en considérant la saisonnalité statistique de leurs éléments. Ce modèle offre la possibilité d'optimiser, par processus et activité, la répartition de la charge dans le temps (identification des variables d'ajustement) sous réserve de respecter les engagements qualité.

La recherche d'adéquation des ressources nécessaires aux ressources disponibles sera obtenue par l'utilisation des différents scénarii qui permettent d'optimiser les hypothèses d'organisation.

Les prévisions d'activité requises par cette démarche devront être cohérentes avec les prévisions du VAP.

OPTIM'ALE

OPTIM'ALE vous permettra de représenter l'ensemble des activités que vous projetez de mettre en œuvre sur 2009 (activités d'intermédiation, de support, de management) et d'estimer les ressources à mobiliser pour les conduire. En face, OPTIM'ALE déterminera l'écart avec vos ressources agent disponibles.

De cette façon, vous pourrez re-calibrer vos actions 2009 et les ressources qu'elles mobilisent pour être à l'équilibre avec les ressources allouées.

Pour alimenter OPTIM'ALE :

- Vous disposerez de la projection des prestations 0 conduire par parcours (cf. Outil de budgétisation des parcours)
- Vous devrez estimer les entretiens PAE 0 conduire sur 2009,
- Vous renseignerez vos prévisions volumétriques d'offres, de relation entreprise, de mesures
- Vous devrez déterminer les ressources mobilisées par les activités « non quantifiables » : ZLA, gestion de la liste, mais aussi activités supports, de management, de développement.

Pour ces activités, vous avez la possibilité de décliner la répartition des ressources mobilisées selon les structures.

Pour plus de détail sur les principes d'utilisation et de paramétrage d'OPTIM'ALE, vous pouvez vous référer au guide accessible sur l'espace http://alice.anpe.fr/dcg/site/html/outils/dialogue_2009/dialogue_de_performance_2009.htm.

Annexe 5 : Modèle VAP

Exercice réalisé trois fois par an, à la suite de la publication de l'équilibre technique de la DES, le cadrage du Volume d'Activité Potentiel s'appuie à la fois sur les prévisions macro-économiques de la DES en matière d'évolution de l'emploi affilié, de l'indemnisation et des bénéficiaires fin de mois, et sur une approche intégrant les dernières données observées. Il permet de dégager les principales orientations d'évolution de l'activité au niveau national.

Eu égard à la situation d'incertitude conjoncturelle et structurelle actuelle, et malgré ses qualités reconnues d'indicateur de dimensionnement, le VAP ne saurait être relié aujourd'hui à une quelconque demande de ressources.

A titre d'exemple, les hypothèses sur lesquelles s'est fondé le cadrage 2008 étaient les suivantes :

- **Gestion des Inscriptions et demandes d'allocation (IDE)**

Dans un contexte marqué par la stabilisation du nombre total d'inscriptions sur 12 mois au 30 juin 2008 par rapport à la même période il y a un an, le VAP lié à la mission IDE augmenterait de 0,7% en 2008, tiré par une hausse sensible (+1,1%) des inscriptions avec ouverture de droits, tandis que le taux de réinscriptions simplifiées et le taux de rejet pour défaut d'affiliation diminueraient de façon marginale. L'activité liée au traitements des dossiers ASS (admissions et rejets) ne connaîtrait pas d'évolution sensible.

- **Gestion des Bénéficiaires fin de mois (BFM)**

La diminution du nombre de BFM connaîtrait une décélération par rapport aux valeurs enregistrées en 2006 et 2007, avec une évolution de -3,8%. Parmi eux, les BFM en activité réduite augmenteraient de 0,9%. Ces évolutions donneraient un VAP issu de la gestion des BFM en diminution de -2,7%.

- **Gestion des Contributions**

Aucune prévision n'est réalisée sur l'activité liée au recouvrement des contributions, sauf sur le taux de rotation du fichier (affiliations + réactivations + radiations) : en raison de la mise en place du versement en lieu unique (VLU), cette variable connaît une vive hausse au début 2008. L'impact sur le VAP de la mission de gestion des contributions est d'environ +1,1% en 2008.

Le cadrage VAP 2008-2009

Gestion du Retour à l'Emploi

Le VAP « Retour à l'Emploi » provient essentiellement :

- des évaluations statistiques de distance à l'emploi, dont le volume attendu, à 2,3 millions, correspond à un taux de profilage de 90%,
- de l'offre de service correspondant aux parcours d'accompagnement vers l'emploi, pour les demandeurs d'emploi indemnisés, en incluant la montée en charge des parcours : 10% des indemnisés entreraient en parcours ACE, 67% en parcours ACT (72% avec les transferts d'autres parcours), 5% en parcours ENT,
- des aides aux employeurs (HCR) et gestion du stock SEJ antérieur.

En 2008, le volume d'activité potentiel lié à la gestion du retour à l'emploi devrait croître de +22,8%.

L'évolution du VAP total en 2008 serait de +3,8%. Hors retour à l'emploi, le VAP diminuerait de -0,2%.

Hypothèses relatives au cadrage 2009

En l'absence, à ce jour, de prévisions de conjoncture de la DES-Unedic pour 2009, et d'informations précises quant aux contours de la nouvelle offre de service et de son rythme de déploiement, le cadrage du VAP pour 2009 s'est fait à périmètre constant sur la base des hypothèses suivantes :

- poursuite de l'augmentation des inscriptions avec ouvertures de droits au même rythme qu'en 2008 (+0,5%)
- poursuite de la décélération du nombre total de BFM (-2,0% en 2009 contre -3,9% en 2008) et de l'accroissement du nombre de BFM en activité réduite
- fin de l'effet du versement en lieu unique pour la mission de gestion du recouvrement

- poursuite de l'augmentation du taux de profilage (à environ 95% au niveau national)

La conjonction de ces évolutions aboutirait, à champ constant, à une diminution de -0,1% du VAP en 2009.

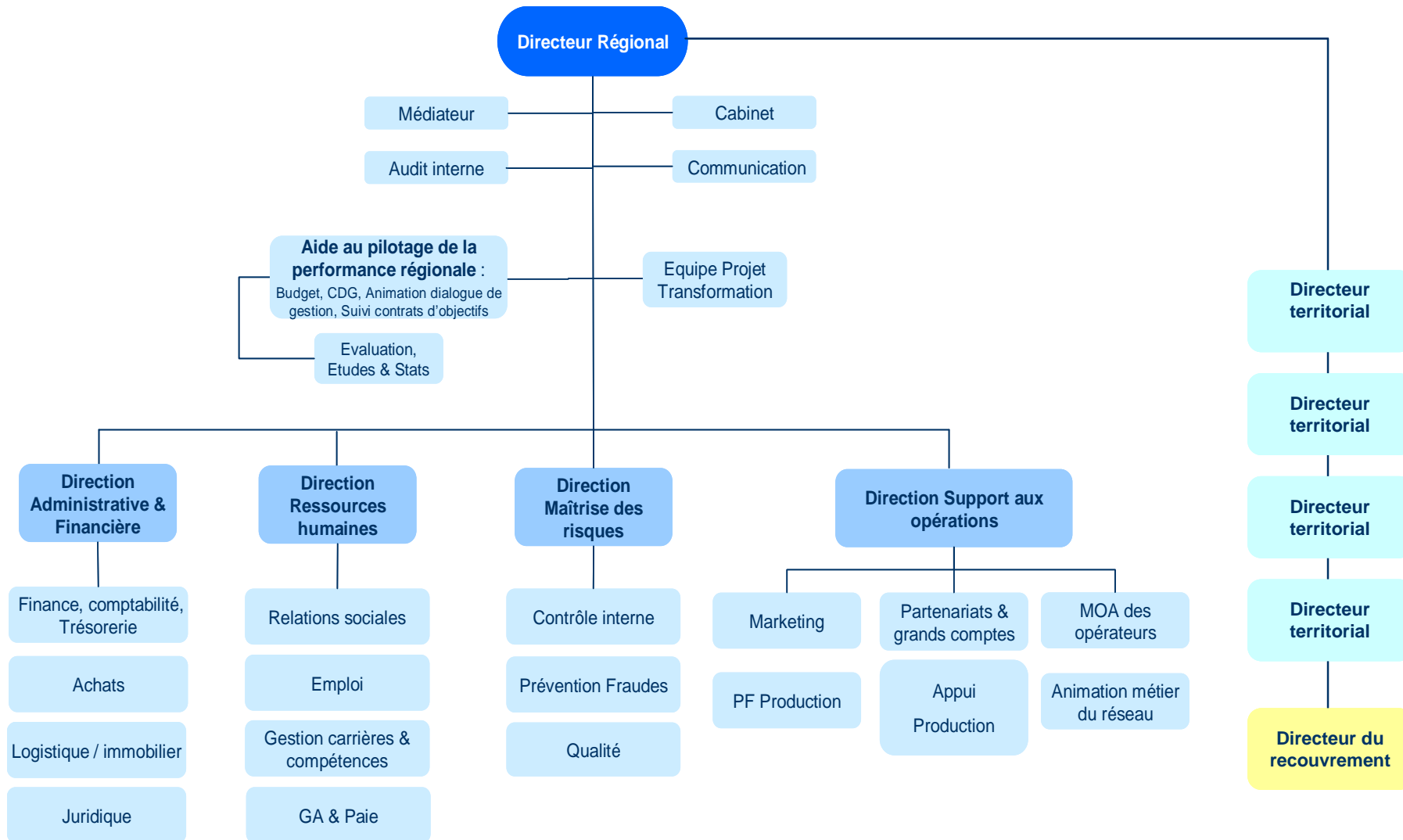
VAP Données élémentaires et UC	REALISE	REALISE	Cadrage DCG	Cadrage DCG	ECARTS		
	Bilan 2006	Bilan 2007	(ET juin 2008) 2008	2009	Bilan 2007 / Bilan 2006	Cadr. 2008 / Bilan 2007	Cadrage 2009 / 2008
I. GESTION DE L'INSCRIPTION ET DE LA DEMANDE D'ALLOCATION							
▶ Unités d'œuvre participant au calcul des UC Gestion de l'inscription							
Inscriptions de DE catégories 1 à 3	5 560 747	5 571 659	5 634 214	5 651 650	+0,2%	+1,1%	+0,3%
Ouvertures nettes de Droit CRP	10 990	-1 748	-2 645	0	NS	NS	NS
Réinscriptions moins de 6 mois cat. 1 à 3	3 030 817	3 030 947	3 050 927	3 071 615	+0,0%	+0,7%	+0,7%
Taux de réinscriptions simplifiées	54,5%	54,4%	54,2%	54,3%	-0,1	+0,5	+0,2
Basculements nets CRP-ARE	45 600	55 716	52 645	50 000	+22,2%	-5,5%	-5,0%
Réexamens Annexes 4, 8 & 10	292 600	291 985	291 985	291 985	-0,2%	+0,0%	+0,0%
Décisions d'admission + rejet ARE	4 187 763						
Dont rejets ARE "motif insuffisance affiliation"	1 901 901						
Taux de rejet ARE	45,4%	44,9%	44,6%	44,8%	-0,5	-0,3	+0,2
Décisions d'admission + rejet ASS	536 722	435 757	435 000	435 000	-18,8%	-0,2%	+0,0%
▶ Unités composites résultantes - coefficients de conversion							
Inscriptions suite à perte d'emploi durable (1,89503)	2 963 681	2 973 458	2 990 990	3 005 635	+0,3%	+0,6%	+0,5%
Primo-demandeurs ou inactifs retournant sur le marché du travail (0,338398452)	429 630	427 014	437 885	435 065	-0,6%	+2,5%	-0,6%
Réinscriptions simplifiées (0,676796904)	2 082 110	2 089 044	2 100 488	2 112 699	+0,3%	+0,5%	+0,6%
Basculements en régime de solidarité (0,789596388)	423 794	344 072	343 474	343 474	-18,8%	-0,2%	+0,0%
VAP GESTION DE L'INSCRIPTION	5 899 214	5 833 588	5 872 838	5 896 874	-1,1%	+0,7%	+0,1%

VAP Données élémentaires et UC	REALISE	REALISE	Cadrage DCG	Cadrage DCG	ECARTS		
	Bilan 2006	Bilan 2007	(ET juin 2008)	2009	Bilan 2007 / Bilan 2006	Cadr. 2008 / Bilan 2007	Cadrage 2009 / 2008
II. GESTION DES BENEFICIAIRES							
▶ Unités d'œuvre participant au calcul des UC Gestion des Bénéficiaires							
BFM (cumulés)	30 547 370	28 074 856	26 984 234	26 461 664	-8,1%	-3,9%	-1,9%
Justificatifs reçus pour incident de type travail	9 334 368	8 324 962	8 401 552	8 478 846	-10,8%	+0,9%	+0,9%
Intermittents Annexe 4 (x 12)	189 300	191 652	191 652	191 652	+1,2%	+0,0%	+0,0%
▶ Unités composites résultantes - coefficients de conversion							
Bénéficiaires fin de mois sans activité réduite (0,075586845)	1 589 115	1 478 346	1 390 120	1 344 778	-7,0%	-6,0%	-3,3%
Bénéficiaires fin de mois avec activité réduite (0,151173689)	1 439 728	1 287 488	1 299 066	1 310 751	-10,6%	+0,9%	+0,9%
CNCS (DUS, AEMe, Fraude)	85 262	91 076	91 076	91 076	+6,8%	+0,0%	+0,0%
VAP GESTION BENEFICIAIRES (HORS RETOUR A L'EMPLOI)	3 114 105	2 856 910	2 780 262	2 746 605	-8,3%	-2,7%	-1,2%
VAP ALLOCATAIRES (HORS RETOUR A L'EMPLOI)	9 013 320	8 690 498	8 653 100	8 643 479	-3,6%	-0,4%	-0,1%

VAP Données élémentaires et UC	REALISE	REALISE	Cadrage DCG	Cadrage DCG	ECARTS		
	Bilan 2006	Bilan 2007	(ET juin 2008)	2009	Bilan 2007 / Bilan 2006	Cadr. 2008 / Bilan 2007	Cadrage 2009 / 2008
III. GESTION DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS							
► Unités d'œuvre participant au calcul des UC Gestion des Contributions							
Appels émis (E6)	11 089 202	11 314 102	11 310 000	11 310 000	+2,0%	-0,0%	+0,0%
Lignes d'appel trimestrielles	5 205 348	5 320 222	5 320 000	5 320 000	+2,2%	-0,0%	+0,0%
Affiliations, réactivations et radiations	683 735	678 805	700 000	680 000	-0,7%	+3,1%	-2,9%
Autres établissements	5 200 119	5 315 075	5 320 000	5 320 000	+2,2%	+0,1%	+0,0%
► Unités composites résultantes - coefficients de conversion							
Gestion des comptes mensuels & appels divers (0,0419934163)	218 371	223 202	223 405	223 405	+2,2%	+0,1%	+0,0%
Gestion des comptes trimestriels (0,167976651)	874 377	893 673	893 636	893 636	+2,2%	-0,0%	+0,0%
Rotation du fichier (0,984008559)	672 801	667 950	688 806	669 126	-0,7%	+3,1%	-2,9%
CNCS : lignes d'appel + employeurs défaillants	78 616	77 250	77 250	77 250	-1,7%	+0,0%	+0,0%
VAP GESTION DU RECOUVREMENT	1 844 165	1 862 075	1 883 097	1 863 417	+1,0%	+1,1%	-1,0%
VAP GLOBAL (HORS RETOUR A L'EMPLOI)	10 857 484	10 552 573	10 536 197	10 506 895	-2,8%	-0,2%	-0,3%

VAP Données élémentaires et UC	REALISE	REALISE	Cadrage DCG	Cadrage DCG	ECARTS		
	Bilan 2006	Bilan 2007	2008, ET 06/2008	2009, périm.est	Bilan 2007 / Bilan 2006	Cadr. 2008 / Bilan 2007	Cadrage 2009 / 2008
IV. RETOUR A L'EMPLOI (avec offre de service modifiée*, incluant les transferts vers ACT en provenance d' ACE et d'ACO OPP)							
► Unités d'œuvre participant au calcul des UC Retour à l'Emploi							
Evaluation statistique de la distance à l'emploi	599 840	2 131 434	2 300 000	2 400 000	+255,3%	+7,9%	+4,3%
Orientation sur un dispositif d'aide	109 327	190 109	200 000	200 000	+73,9%	+5,2%	+0,0%
Entretiens de renouvellement semestriel	300 745						
Entrées en parcours ACE	30 643	99 782	130 000	130 000	+225,6%	+30,3%	+0,0%
Entrées en parcours ACT		926 125	929 800	929 800		+0,4%	+0,0%
Entrées en parcours ENT		68 236	61 000	61 000		-10,6%	+0,0%
Entretiens physiques sur populations spécifiques		105 317	35 000	35 000		-66,8%	+0,0%
► Unités composites résultantes - coefficients de conversion							
Sélection - Conseil - Orientation	337 583	1 105 117	1 190 068	1 237 670	+227,4%	+7,7%	+4,0%
Entretiens de renouvellement semestriel	740 933						
Parcours de recherche accélérée d'emploi (ACE) (1,01 en 2006, 2,46 en 2007 et 1,8876 en 2008)	31 090	246 204	245 393	245 393	+691,9%	-0,3%	+0,0%
Parcours de recherche active d'emploi (ACT) (0,309 en 2007 puis 0,95)		285 932	899 690	899 690		+214,7%	+0,0%
Parcours créateur d'entreprise (ENT) (1,67 en 2007, puis 1,483)		113 950	90 463	90 463		-20,6%	+0,0%
Entretiens physiques sur populations spécifiques (1,348315)		142 000	47 191	47 191		-66,8%	+0,0%
Aides aux employeurs (HCR - SEJ (hors SEJ en 2008))	293 191	307 650	229 200	204 200	+4,9%	-25,5%	-10,9%
VAP RETOUR A L'EMPLOI	1 402 796	2 200 853	2 702 005	2 724 607	+56,9%	+22,8%	+0,8%
VAP GLOBAL (HORS RETOUR A L'EMPLOI)	10 857 484	10 552 573	10 536 197	10 506 895	-2,8%	-0,2%	-0,3%
VAP TOTAL	12 260 280	12 753 426	13 238 202	13 231 503	+4,0%	+3,8%	-0,1%

* : la modification de l'Offre de Service provient de la neutralisation totale de l'entretien téléphonique à J+15 dans ACE, et la valorisation de l'examen sur pièces égale à la moitié d'un entretien téléphonique.



Annexe 7 : Proposition de répartition des objectifs de cotraitance pour 2009

Orientations 2009 sur la base des volumes arbitrés en 2008

	APEC	CAP EMPLOI	MISSIONS LOCALES
ALSACE	610	1 527	2 198
AQUITAINE	1 379	4 329	5 194
AUVERGNE	324	1 308	1 947
BASSE	531	1 854	2 909
BOURGOGNE	312	1 952	2 764
BRETAGNE	973	3 594	3 566
CENTRE	708	2 617	3 367
CHAMPAGNE	147	1 679	2 393
CORSE	-	273	473
FRANCHE	296	1 265	1 560
HAUTE	707	1 963	3 973
ILE	13 400	13 265	6 000
LANGUEDOC	1 185	3 380	4 048
LIMOUSIN	120	872	879
LORRAINE	360	2 453	3 765
MIDI	958	3 675	3 764
NORD	980	4 732	10 291
PAYS	1 291	3 282	5 297
PICARDIE	380	3 929	1 745
POITOU	542	1 294	2 365
PROVENCE	1 805	5 539	7 810
RHONE	3 002	7 797	6 800
total métropole	30 000	72 579	83 108
GUADELOUPE		110	1 430
GUYANE		49	331
MARTINIQUE		164	1 078
REUNION		458	3 836
total France		73 400	90 000